



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Sud Corse

ENTRE

La Communauté de communes du Sud Corse

Représentée par Monsieur Jean-Christophe Angelini, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16/12/2020.

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pascal Lelarge, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence des maires de la communauté de communes

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Dès les signatures des intentions partagées entre l'État et les communes de Bonifacio, Porto-vecchio respectivement le 19 mars, et le 30 mars, le CRTE a mobilisé l'ensemble des acteurs territoriaux impliqués dans la relance, dans un périmètre de contractualisation intercommunal, pour assurer la complémentarité des actions communales et intercommunales.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Sud Corse autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Créée en 2014, la communauté de communes du Sud Corse est un territoire de piémont formé de plateaux et de coteaux ouverts sur la mer et la Sardaigne. Ses six communes littorales (Bonifacio, Figari, Lecci, Monacia d'Aullène, Pianottolo-Caldarello, Porto-vecchio) et la commune de Sotta s'étendent sur 583 km² et concentrent 6,2 % de la population corse, soit 21 152 habitants (INSEE, 2017). Le territoire du Sud Corse et ses partenaires souhaitent établir un Contrat de Relance et de Transition Écologique afin de conduire une politique d'aménagement capable de mettre l'attractivité touristique du territoire au service de ses habitants.

La communauté de communes du Sud Corse : Un territoire excentré

Relativement isolé de la capitale régionale, le Sud Corse bénéficie d'une activité économique dynamique et d'un maillage territorial structuré. Les services et les équipements publics peinent cependant à prendre en charge l'afflux des visiteurs saisonniers et à proposer un accès aux services totalement adapté à sa population.

Le Sud Corse possède un tissu économique dynamique. Sur les 5 036 entreprises créées par an en Corse (INSEE, 2019), 636 décident de s'installer dans le Sud Corse. Les entreprises, majoritairement des TPE PME investies dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration (1/3 des entreprises), sont émettrices d'emploi. Les emplois sont concentrés à 77,1 % dans le secteur tertiaire, suivi par la construction pour 15,7 %, l'industrie pour 4,5 % et l'agriculture pour 2,7 %. Insuffisamment valorisé, le secteur primaire dispose d'une agriculture à forte valeur ajoutée et de trois ports de pêche actifs (Bonifacio, Porto-vecchio, Pianottoli Caldarello).

Six communes sur sept sont des pôles structurants selon le PADDUC (2015). Porto-Vecchio, suivi de Bonifacio, sont qualifiés de pôles secondaires. Figari est un pôle intermédiaire. Lecci, Sotta et Pianottoli-Caldarello assument un rôle de pôles de proximité. Chaque commune compte au moins une école communale. L'intercommunalité abrite trois collèges (Bonifacio, Porto-Vecchio) et un lycée (Porto-Vecchio). L'offre de soins est relativement bien développée avec un hôpital public à Bonifacio et la clinique de l'Ospedale à Porto-Vecchio, relayée par le réseau libéral. Cette offre reste cependant sous-dimensionnée, en saison, et pour les publics spécifiques, notamment les personnes âgées. L'offre culturelle s'articule autour de deux centres culturels (Porto-Vecchio, Pianottoli-Caldarello), d'un réseau de bibliothèques, d'une médiathèque à Porto-Vecchio et de la cinémathèque de Corse (Porto-Vecchio), équipement au rayonnement régional. Porto-Vecchio, troisième commune en nombre d'habitants, et Bonifacio, concentrent à elles-seules 80 % des services. Afin de renforcer ces deux centralités, les collectivités se sont engagées dans le programme Petite Ville de Demain en 2021.

Avec pas moins de trois infrastructures majeures de transport, le Sud Corse affirme sa capacité à capter les flux nationaux et internationaux. Les ports de Bonifacio et de Porto-Vecchio ont accueilli respectivement 287 000 et 260 000 passagers en 2017. L'aéroport de Figari comptabilise 730 000 passagers en 2017. Il est le troisième aéroport de Corse grâce au développement du tourisme d'affaire et du déploiement d'une offre low cost. En parallèle, le Sud Corse se tient relativement éloigné des flux de circulation insulaire puisque 90 % des déplacements du territoire sont internes (enquête déplacement AUE/CEREMA, 2019). L'automobile est le mode de déplacement le plus utilisé. Les deux axes routiers littoraux, la RT40 de Bonifacio à Ajaccio, et la RT10 de Bonifacio à Bastia, sont complétés par une D 859 qui assure la liaison entre les villages. L'offre de transport en commun, longtemps limitée à l'unique ligne de bus interurbaine entre Ajaccio et Bonifacio, s'étoffe depuis 5 ans. La commune de Porto-Vecchio propose un service de navette gratuite pour le centre-ville et en liaison avec les hameaux. La communauté de communes inaugure en 2021 un réseau de bus sur l'ensemble du territoire et devient autorité organisatrice de la mobilité. Enfin, le territoire

est couvert à 98,4 % par au moins un opérateur en 4G, mais seuls 411 locaux sont raccordables à la fibre optique (2020, ARCEP).

Attractivité et fragilités d'un territoire d'exception

Le territoire du Sud Corse a su valoriser son patrimoine naturel et culturel auprès des visiteurs. La concentration spatiale du flux touristique saisonnier met le territoire sous pression.

Le patrimoine naturel et culturel du territoire est particulièrement dense. Les nombreux espaces naturels, forestiers et agricoles composent des paysages remarquables (zones Natura 2000, terrains du conservatoire du littoral, **zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique**, Parc Naturel Régional Corse pour deux communes, arrêtés de protection du biotope, zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux). Les réserves naturelles de la Trepadule de Suartone, des Bouches de Bonifacio et des îles Cerbicale témoignent à elles-seules de la diversité et de la richesse de ces sites. Le patrimoine architectural et archéologique est lui aussi très présent, comme à Bonifacio qui compte un site classé et plusieurs sites inscrits. Très renommé, le territoire s'est doté d'infrastructures d'accueil touristique conséquentes. Avec 24 % de la capacité régionale d'hébergement touristique (INSEE, 2014) marchands, et 900 anneaux dans ses ports de plaisance, le Sud Corse s'impose comme une destination à part entière du tourisme insulaire.

La concentration spatiale accélère l'artificialisation du littoral aux bénéfices d'établissements de tourisme et de résidences secondaires et fragilise les sites naturels. Avec 644 hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (observatoire de l'artificialisation des sols), la littoralisation et la périurbanisation de l'arrière-pays constituent les deux visages du développement territorial sud-corsin. L'augmentation du nombre de logements est exponentielle depuis la seconde moitié du 20^e siècle. Le Sud Corse compte 21 981 logements en 2017 contre 3 700 en 1968. Le dynamisme de la construction neuve, qui s'exprime au travers des 19 logements construits par an pour 1000 habitants entre 2013 et 2017 (contre 4,5 pour la moyenne nationale), est continu. Si cet essor résulte de l'augmentation de la population, passée de 7 596 habitants en 1954 à 21 152 en 2017, elle bénéficie surtout aux résidences secondaires qui représentent 57,1 % du parc de logements en 2017, contre 10,9 % en 1968. Ce développement territorial s'accompagne d'une spécialisation des espaces. Le littoral concentre une offre de résidences de standing, voire de luxe, plébiscitée par les visiteurs et les résidents secondaires. Une ceinture intermédiaire entre le littoral et l'intérieur accueille les populations actives dans des résidences principales, comme dans les hameaux de Muratello et de la Trinité à Porto-Vecchio ou sur les communes de Lecci et Figari. Cette périurbanisation « en doigts de gant » mite l'espace rural le long des voies de communication. Les hameaux de l'intérieur, moins densément peuplés, logent des populations âgées résidentes à l'année et des résidences secondaires familiales. La réalisation et la mise à jour des documents d'urbanisme doit donner aux collectivités les moyens d'accompagner un développement territorial contraint par la loi « littoral » et la loi « montagne ». Le lancement d'une Opération Grand Site à Bonifacio témoigne quant à elle de la nécessité, pour l'ensemble du territoire, d'associer la démarche de préservation des sites à celle de l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs.

En saison, le Sud Corse voit sa population tripler, voire quadrupler, augmentant mécaniquement ses besoins en énergie et en eau ainsi que sa production de déchets et d'eaux usées. La moitié de la production annuelle de déchets domestiques est réalisée entre juin et septembre. Le trafic routier augmente de 100 % en saison. L'amélioration de la performance des réseaux et des équipements, ainsi que leur transition écologique sont des enjeux cruciaux du territoire. Dans cette perspective, la communauté de communes s'est engagée, en 2016 comme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, et en 2021 dans un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME. La ville de Bonifacio a aussi animé un Agenda 21. Enfin, certaines initiatives participent à la transition

écologique du territoire comme les deux champs photovoltaïques d'EDF, la REUT de Bonifacio inaugurée en 2020 ou encore les navettes électriques de Porto-Vecchio.

La cohésion sociale du Sud Corse en tension

L'attractivité économique et résidentielle du Sud Corse produit des effets pervers qui altèrent les conditions de vie des habitant·es du Sud Corse et la cohésion sociale.

Inférieur à la moyenne corse, le niveau de revenu est relativement faible. Le taux de pauvreté s'élève à 22 % à Porto-Vecchio et à 19 % à Bonifacio. Les entreprises, spécialisées dans les secteurs de l'hébergement, du transport, de la restauration et de la construction, font appel à une main d'œuvre peu qualifiée et proposent des emplois saisonniers. Lissé sur l'année, le taux de chômage des résidents est de 14 %. Il occulte le recours à une main d'œuvre extérieure au territoire et une hausse significative de l'inscription des actifs au chômage en fin de saison.

L'accueil constant de nouvelles populations et de saisonniers augmente la pression sur un marché de l'immobilier tendu. Les résidences principales, qui représentent 41,9 % du parc de logement, sont occupées à 62 % par leur propriétaire. La part du logement collectif est faible (16,5%). La pression sur le locatif privé et le logement social est importante dans un contexte où l'accès à la propriété est délicat. L'accès au logement des populations les plus modestes est donc difficile et conduit à des situations de mal logement. Afin de faire face à cette situation, la ville de Porto-Vecchio s'est engagée depuis 2015 dans un programme NPNRU sur le quartier de Pifano, et dans le programme national « un logement d'abord » en 2018. La commune de Bonifacio anime quant à elle un POPAC afin d'améliorer l'habitat ancien de son centre-ville. L'intercommunalité s'est dotée de la compétence habitat afin de s'engager dans un Plan Local de l'Habitat.

Article 2 – Ambition du territoire du Sud Corse

Le développement économique rapide du Sud Corse est venu heurter la complémentarité entre littoral et intérieur et la qualité des liens sociaux. Principal moteur de la croissance économique et démographique, l'attractivité résidentielle et touristique des espaces littoraux produit des externalités négatives en termes environnementaux et socio-économiques. Renforcer les capacités du Sud Corse et garantir une qualité de vie pour ses habitants et le bon accueil de ses visiteurs, en les orientant vers la transition écologique, est la condition *sine qua non* à la poursuite d'une croissance économique mise à mal par la crise sanitaire mondiale. Dans cette perspective, l'intercommunalité oriente son action selon quatre axes complémentaires.

Axe 1 : Développement économique

Le Sud Corse souhaite rééquilibrer l'économie locale en favorisant le tourisme durable et la structuration des entreprises locales, y compris agricoles. L'élaboration d'une stratégie foncière, le développement de l'offre de formation et la mise à disposition d'outils numériques, à l'image de l'espace de coworking inauguré en 2020 par l'intercommunalité, sont autant d'outils au service d'une croissance économique durable.

Axe 2 : Aménagement et accès aux services

L'élaboration d'un schéma intercommunal des services et équipements publics doit renforcer la pertinence du maillage territorial, y compris pour l'offre de santé. Elle s'accompagne d'une réflexion sur l'accès au logement de qualité avec l'ensemble des partenaires (ANAH, ANRU, ADEME, Office foncier, GIRTEC).

Axe 3 : Mobilité durable

La communauté de communes du Sud Corse s'est dotée de la compétence mobilité le 31 mars 2021. Elle a inauguré un réseau de transports en commun régulier le 1^{er} mars 2021. Ce réseau cible les publics rencontrant des difficultés pour se déplacer (personnes âgées, personnes vulnérables et/ou isolées, jeunes). L'objectif du territoire est d'établir un plan de déplacement intercommunal et un schéma directeur des mobilités douces. Les thématiques transversales sont : la mobilité du quotidien, la gestion des flux touristiques, la santé et le bien-être, l'attractivité du territoire par le déploiement d'une offre de transport aérien sur l'année.

Axe 4 : Ressources naturelles

Révéler et préserver la qualité environnementale et l'intérêt patrimonial du territoire doivent être les ferment d'un développement économique durable. L'aménagement des sites (La Testa, Ospédale, Cagna, Plateau Bonifacio) permet d'allier protection des sites et tourisme durable. Le développement des circuits courts valorise les producteurs locaux et l'alimentation durable.

Article 3 – Les axes stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- Axe 1 : Économie territoriale et tourisme durable : favoriser le développement économique
- Axe 2 : Structuration stratégique et habitat : coordonner l'aménagement et les services à la population sur le territoire
- Axe 3 : Favoriser la mobilité durable pour tous
- Axe 4 : Préserver les ressources naturelles et anticiper les changements prévisibles

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

AXE 1: ÉCONOMIE TERRITORIALE ET TOURISME DURABLE, FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objectif 1.1 Favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques et consolider l'emploi local

- Maillage du territoire par des marchés couverts (CCSC) – Fiche action 1
- Formation des entreprises (CCSC)
- Création d'un tiers-lieu (Figari)
- Création d'un boulevard urbain de lieu de commerces et de vie vers Mulinacciu pour articuler lieu de vie et lieu de loisirs (Lecci)

Objectif 1.2 Valoriser toutes les potentialités touristiques dans une approche durable

- Réseaux de centres d'interprétation du patrimoine (CCSC)
- Market place touristique (CCSC / Banque des Territoires) – Fiche action 2
- Création de la maison du vin et du musée de la vinification (Figari)
- Création d'un office du tourisme dans une bâtie du centre (Figan)
- Création d'un fond culturel et patrimonial figarais (Figari)
- Aménagement d'une base de départ vers les sentiers de randonnées et voies cyclables associée à un pôle de service multimodal (Sotta)

- Restaurer les remparts de la ville haute et du couvent Saint François (Bonifacio) – Fiche action 3
- Rénovation et accessibilité du Torionne (Bonifacio) – Fiche action 4
- Extension du port de plaisance (Porto-Vecchio) – Fiche action 5
- Mise en place de coffres de mouillages pour les navires de plus de 24 mètres (Bonifacio) – Fiche action 15

Objectif 1.3 Poser les bases d'une stratégie foncière économique et agricole intercommunale

- Création d'un observatoire foncier et immobilier intercommunal (CCSC) – Fiche action 7
- Projet de convention avec la SAFER (CCSC)

Objectif 1.4 Conforter l'économie agricole

- Projet alimentaire territorial (CCSC)
- Foire agricole au centre du village (Figari)
- Création d'un moulin à huile, soutien à l'activité agricole à Ogliastrello (Figari)
- Construction d'une halle de la pêche (Porto-Vecchio)
- Reconstruction de l'abattoir (Porto-Vecchio)

AXE 2 : STRUCTURATION STRATÉGIQUE ET HABITAT, COORDONNER L'AMÉNAGEMENT ET LES SERVICES A LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

Objectif 2.1 Renforcer les équipements et services pour l'ensemble du territoire

- Création de Maison France Service (CCSC, Bonifacio, Sotta, Porto-Vecchio) – Fiche action 7
- Création d'une maison médicale (Pianottoli)
- Rénovation et extension de l'école de Lecci et cantine (Lecci)
- Extension de la crèche (Lecci)
- Création d'une cuisine municipale (Porto-Vecchio) – Fiche action 8
- Construction d'une école élémentaire du Prunellu (Porto-Vecchio) – Fiche action 9
- Restructuration de l'école Joseph Pietri (Porto-Vecchio) – Fiche action 10

Objectif 2.2 Diversifier l'offre de logements et améliorer sa répartition sur le territoire

- Préfiguration d'un Plan local de l'habitat (PLH) (CCSC)
- Programmation locale de l'habitat et de l'aménagement (Bonifacio, Porto-Vecchio)
- Acquisition et réhabilitation de logements et revente à des jeunes ménages (Pianottoli)
- Réhabilitation de l'ancienne caserne de gendarmerie pour créer des logements (Pianottoli)

Objectif 2.3 Maîtriser le foncier, penser l'Aménagement

- Élaborer un SCOT intercommunal (CCSC) – Fiche action 11
- Identification des potentiels fonciers du territoire (urbain et agricole) (CCSC / GIRTEC)
- Étude de faisabilité création d'une EPL Sud-Corse (CCSC / Banque des Territoires)

AXE 3 : FAVORISER UNE MOBILITÉ DURABLE POUR TOUS

Objectif 3.1 Organiser et diversifier l'offre de mobilité pour un accès au territoire à tous, toute l'année

- Création d'un plan de mobilité intercommunale (CCSC / ADEME)
- Élaboration d'un plan piéton (Bonifacio / ADEME)
- Construction d'un parking de stationnements pour résidents en ville haute (Bonifacio) – Fiche action 12

Objectif 3.2 Maîtriser la mobilité liée à la fréquentation estivale

- Opération Grand Site (Bonifacio)

Objectif 3.3 Inciter à l'utilisation de mobilités douces

- Aménagements de voies douces (CCSC) – Fiche action 13
- Développement du covoitage (CCSC)
- Créer une passerelle pour la mobilité douce entre Lecci et San Gavino vers Porto-Vecchio (Lecci)
- Aménagement d'une voie douce entre le village et Saint Cyprien (Lecci)
- Mise en place d'un ascenseur urbain entre la ville haute et la Marine (Bonifacio) – Fiche action 14

AXE 4: PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS PRÉVISIBLES

Objectif 4.1 Préserver et valoriser les sites naturels et remarquables

- Aménagement et mise en valeur de sites naturels patrimoniaux (Cagna, l'Ospédale, plateau bonifacien) (CC Sud Corse)
- Projet de sentier de randonnée « da Bavedda a Cagna » (Monacia d'Aullène)
- Création d'un parcours patrimonial sur le site du Stabiacciu (Porto-Vecchio) – Fiche action 16

Objectif 4.2 Maîtriser les impacts du développement urbain et touristique sur les ressources et l'environnement

- Politique de gestion des déchets (CCSC / ADEME)
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI (CCSC)
- Aménagement d'une zone de mouillage à haute qualité environnementale (Figari)

Objectif 4.3 Poursuivre les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable

- Déploiement du Contrat d'Objectif Territorial (CCSC)
- Élaboration du PCAET (CCSC)
- Rénovation énergétique de la mairie (Pianottoli)
- Rénovation énergétique des bâtiments, notamment l'hôtel de ville (Bonifacio)
- Crèche B POS, économie d'énergie (Figari)
- Rénovation énergétique de la mairie (Lecci)

Objectif 4.4 Gestion de l'eau

- Préparation au transfert de compétence eau et assainissement (CCSC)
- Usine de potabilisation et réhabilitation de la STEP Saint Cyprien (Lecci)
- Augmentation de la capacité de l'usine de potabilisation de Nota (Porto-Vecchio) – Fiche action 17
- Modernisation de la station de Capo di Padula (Porto-Vecchio) – Fiche action 18
- Construction de la station d'épuration de Sotta (Sotta, Porto-Vecchio) – Fiche action 19
- Eau de lutte contre les incendies (Bonifacio) – Fiche action 20

4.5 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le territoire s'inscrit dans une trajectoire de long terme en matière de transition écologique. En 2016 déjà, la communauté de communes était un Territoire à Énergie Positive et à la Croissance Verte. Dans cette perspective, l'EPCI travaille en 2021 à l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial et s'est engagé dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME.

Une politique de l'habitat est menée de longue date par les communes : NPNRU de Pifano (Porto-Vecchio), Programme « Un logement d'abord » (Porto-Vecchio), POPAC de Bonifacio. Ces initiatives municipales sont consolidées par le Programme Petite Ville de Demain qui rassemble la CC du Sud

Corse, Bonifacio et Porto-Vecchio. L'intégration des initiatives municipales en matière d'habitat à une stratégie communautaire partagée s'avère nécessaire à la réussite de cette politique prioritaire dans un territoire en croissance démographique constante.

4.6. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches Action en annexe 1. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année au tableau de suivi technique et financier qui détaille la participation des différents partenaires.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale Adjointe de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A). En coordination avec la communauté de communes du Sud Corse, la Délégation Territoriale adjointe sollicite autant que de besoins les opérateurs de l'ANCT (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires) et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des thématiques (CAUE, Maison de l'Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active) ainsi que les services déconcentrés de l'État. Leur contribution est valorisée dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

De plus, un certain nombre de mesures et d'actions d'accompagnement sont à engager afin d'assurer la bonne opérationnalité des dispositifs et actions engagés :

D'une part, l'accompagnement sous toutes ses formes prévues par le dispositif « Petites Villes de Demain » a été sollicité à travers notamment le prochain recrutement d'un chef de projet qui fera l'objet d'un financement à hauteur de 75% par la Banque des Territoires et l'ANAH.

D'autre part, concernant le renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire du Sud Corse, un projet d'installation d'une Maison France Services est prévu à Porto-Vecchio en 2022 dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Aussi, des Maisons France Services ont été installées à Bonifacio et à Sotta.

Ces projets s'inscrivent dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le financement de l'investissement concernant l'aménagement des locaux, l'intégration des services et la mise à disposition de deux agents d'accueil par les collectivités et de conseillers numériques. Ces derniers doivent à partir des moyens mis à leur disposition, répondre et informer les usagers au regard des services et dispositifs disponibles dans les Maisons France Services et sensibiliser et former les usagers à l'utilisation des outils numériques (procédures, formations, ateliers thématiques, accompagnement, etc.). La mise en œuvre de ces projets est soutenue par une participation de l'État dont les montants s'élèvent à 30 000 €/an pour le fonctionnement des Maisons France Services et 50 000 €/an (pour une durée de 2 ans) pour le financement des postes de conseillers numériques.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Sud Corse assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : **l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.**

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT) et le comité de pilotage du Contrat d'Objectif Territorial. Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes du Sud Corse ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Sud Corse, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes du Sud Corse. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi technique et financier du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'integrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est conclu pour la durée du mandat municipal 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Porto-Vecchio, le 12 octobre 2021.

Le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud,

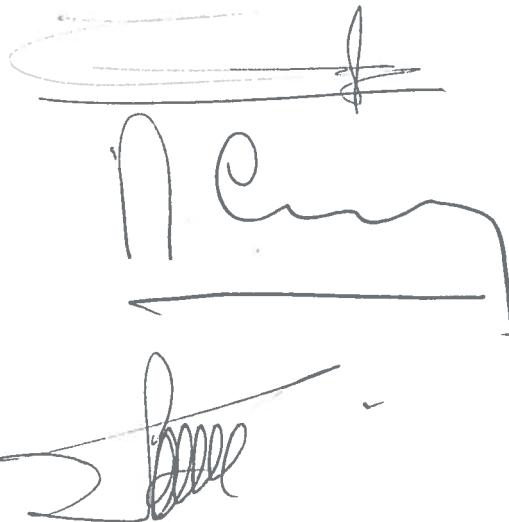


Pascal LELARGE

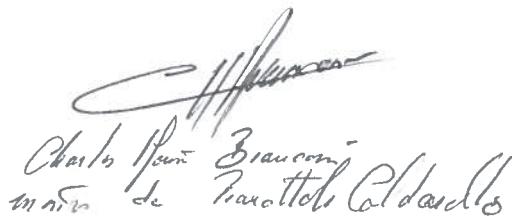
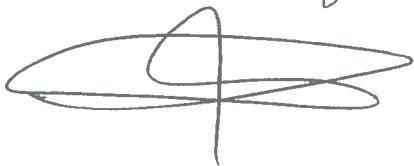
Le Président de la
communauté de communes
du Sud-Corse,



Jean-Christophe
ANGELINI



Jan Giuseppe Rain di Fugia



Charles Paul Giacomo
Marini de Paratello Colardello

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Tableau de suivi technique et financier

Annexe 3 – Diagnostic écologique

Annexe 1 – Fiches actions

Fiche action 1

Nom de l'action	Maillage du territoire par des marchés couverts
Objectif CRTE	Favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques et consolider l'emploi local
Maître d'ouvrage	CC du Sud Corse
Description de l'action	<p>Le maillage du territoire intercommunal par les marchés anime les centres-bourgs en valorisant les produits du terroir et les savoir-faire locaux. Il se traduit par la mise en réseaux des halles existantes (Sotta, Bonifacio) et la création de cinq marchés couverts pour, soit renforcer les marchés de plein air existant, soit créer une nouvelle activité. Ce maillage se construit grâce à des partenariats avec les producteurs et les commerçants du territoire afin de soutenir l'approvisionnement par des circuits courts et la valorisation des produits. Les sites identifiés pour l'implantation des cinq marchés couverts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Figari afin d'annualiser le marché existant • Lecci pour consolider le marché annuel existant • Monaccia et Pianottoli pour créer des marchés en milieu rural • Porto-Veccchio (quai des pêcheurs) pour disposer d'un espace de vente et de valorisation de la pêche locale
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	Étude de faisabilité et création d'un cahier des charges architectural de l'aménagement (CAUE 2A) Calendrier
Budget et financement	Aménagements des Halles 825 000 € Promotion et valorisation 144 000 € sur trois ans Prossima (CdC) Etat CCSC Gal Sud Corse
Objectifs	Favoriser les services de proximité Réduire la vacance commerciale dans les centres-ville et villages soutenir les producteurs locaux, favoriser la transmission de savoir-faire, créer des lieux de vie et de convivialité, redynamiser l'activité économique et sociale Réassurance sanitaire
Indicateur de suivi	Nombre de marchés réalisés dans l'année Nombre moyen d'exposant en saison et hors saison

Fiche action 2

Nom de l'action	Market place touristique
Objectif CRTE	Valoriser toutes les potentialités touristiques dans une approche durable
Maître d'ouvrage	CC Sud Corse
Description de l'action	La création d'une market place touristique facilite la commercialisation en ligne des acteurs du tourisme du Sud Corse. Cet outil de vente multicanale est destiné aux commerçants, hébergeurs, professionnels des activités et des loisirs et à l'ensemble des adhérents des offices de tourisme. Sa mise à disposition vise, non seulement la commercialisation, mais aussi la

	formation et l'accompagnement des professionnels aux outils numériques.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	
Budget et financement	Banque des territoires
Objectifs	Simplifier l'accès à l'offre touristique du Sud Corse Faciliter la transition numérique de l'offre touristique du Sud Corse Renforcer la lisibilité de la destination Sud Corse et sa notoriété Former les personnels aux outils numériques
Indicateur de suivi	Nombre d'utilisateurs (vendeurs / acheteurs) Nombre de vente réalisée

Fiche action 3

Nom de l'action	Restauration des remparts de la ville haute et du couvent Saint François
Objectif CRTE	Valoriser toutes les potentialités touristiques dans une approche durable
Maître d'ouvrage	Bonifacio
Description de l'action	La restauration des remparts de Bonifacio et de la chapelle du couvent Saint François, monument emblématique de Corse et dans laquelle s'est engagée la commune de Bonifacio, s'inscrit dans le contexte d'une sur-fréquentation du site qui compte aujourd'hui plus de 2 000 000 de touristes/an. En matière patrimoniale, la commune bénéficie d'une richesse exceptionnelle, composée de monuments classés et inscrits, et d'importantes zones archéologiques. Hors classement ou inscription, le territoire conserve également un ensemble de patrimoines de diverses natures, dont un patrimoine bâti agricole qui reflète l'appréciation d'une mise en valeur volontariste malgré un environnement considéré comme extrême (pauvreté des sols, conditions climatiques difficiles).
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021 - 2024
Budget et financement	19 270 000,00 € Plan de transformation et d'investissement pour la Corse / crédits culture du plan de relance (1,8 millions €) / Bonifacio
Objectifs	Sécurisation et valorisation des sites patrimoniaux Attractivité touristique
Indicateur de suivi	

Fiche action 4

Nom de l'action	Rénovation et accessibilité du Torionne
Objectif CRTE	Valoriser toutes les potentialités touristiques dans une approche durable
Maître d'ouvrage	Bonifacio
Description de l'action	Le Torionne est une structure récente (achevée dans le milieu des années 80) mais qui trouve sa base en un édifice militaire qui existait avant même le IXème siècle. Édifice culturel par excellence, il est nécessaire de le valoriser en le rendant accessible (dernier niveau notamment avec un point de vue

	à 360°). Cette démarche s'inscrit plus largement dans une logique de valorisation du patrimoine bonifacien et notamment une articulation avec les Escaliers du Roy d'Aragon et le puits Saint Barthélémy (pour ce dernier, non encore accessible au public). Ces trois sites ont vocation à fonctionner en totale synergie.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2022
Budget et financement	750 000 € DETR (part Etat) / Bonifacio
Objectifs	Sécurisation et valorisation des sites patrimoniaux Attractivité touristique
Indicateur de suivi	

Fiche action 5

Nom de l'action	Extension du port de plaisance dans le cadre du tourisme durable
Objectif CRTE	Valoriser toutes les potentialités touristiques dans une approche durable
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	L'extension du port de plaisance de Porto-vecchio procède d'une part du développement économique avec les retombées attendues sur l'économie locale, mais aussi de l'attractivité du Sud Corse dans le contexte du marché de la plaisance, et d'autre part de la gestion durable des espaces nautiques dans le cadre des orientations du tourisme durable. L'opération conduite par la ville sur plusieurs années prévoit la mise en œuvre dès 2022 de la jetée du port de plaisance, et du dragage-déroctage des fonds permettant l'accès nautique et la création de terre-pleins destinés à recevoir les équipements terrestres.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2030
Budget et financement	25 000 000,00 € Plan de transformation et d'investissement pour la Corse / Porto-Vecchio
Objectifs	Développement économique Attractivité touristique Valorisation du nautisme
Indicateur de suivi	

Fiche action 6

Nom de l'action	Création d'un observatoire foncier et immobilier intercommunal
Objectif CRTE	Poser les bases d'une stratégie foncière économique et agricole intercommunale
Maître d'ouvrage	CC Sud Corse

Description de l'action	<p>La CC Sud Corse souhaite renforcer la connaissance des potentialités foncières et immobilières de son territoire afin d'intervenir de manière stratégique en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • logement en identifiant les copropriétés dégradées et les biens vacants sans maître ; • foncier agricole pour favoriser les installations ; • planification urbaine. <p>Une convention avec le GIRTEC a vocation à identifier les propriétaires des biens fonciers et immobiliers en vue de la réalisation des missions d'intérêt général de la communauté de communes.</p>
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2026
Budget et financement	
Objectifs	Connaissance territoriale Élaboration d'une stratégie foncière et immobilière partagée Réduction des friches urbaines et agricoles
Indicateur de suivi	

Fiche action 7

Nom de l'action	Création de Maisons France services
Objectif CRTE	Renforcer les équipements et services pour l'ensemble du territoire
Maître d'ouvrage	CC Sud Corse, Bonifacio, Porto-Vecchio, Sotta / La Poste
Description de l'action	<p>Les Maisons France Services doivent permettre aux habitants d'accéder à un bouquet de services concentré dans un même lieu. L'objectif est de rapprocher les services publics des citoyens et de réduire la fracture numérique, notamment dans le milieu rural. En complément des Maisons France services de Bonifacio et de Sotta, une Maison France services gérée par la CC Sud-Corse sera implantée à Porto-Vecchio en quartier prioritaire de la politique de la ville en 2022. Aussi, ces structures bénéficient du financement de deux postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 euros / an sur 2 ans. En outre pour mailler le Sud-Corse, un conseiller numérique de la Maison France services de Porto-Vecchio a vocation à être itinérant pour rayonner sur l'ensemble du territoire intercommunal.</p> <p>Les objectifs des Maisons France service sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapprocher les services publics des citoyens à travers la mise en place d'un socle de services communs relevant de plusieurs organismes (Pôle Emploi, CPAM, MSA, Caf, La Poste etc.) et la présence permanente de deux agents polyvalents en permanence, • sensibiliser la population au numérique à travers la mise à disposition d'un conseiller numérique (informations, utilisation des outils numériques, formations, ateliers thématiques)
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2022
Budget et financement	Part État : 30 000 € d'investissement et 50 000 €/an/conseiller numérique pendant 2 ans
Objectifs	Accès aux services publics Lutte contre la fracture numérique

Indicateur de suivi	Fréquentation des Maisons France Services
---------------------	---

Fiche action 8

Nom de l'action	Création d'une cuisine municipale
Objectif CRTE	Renforcer les équipements et services pour l'ensemble du territoire
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	Dans le souci d'améliorer significativement la qualité des repas des enfants scolarisés et avec l'ambition de soutenir la production locale et les circuits-courts, il est prévu de créer une cuisine centrale communale.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2022
Budget et financement	600 000 €
Objectifs	
Indicateur de suivi	

Fiche action 9

Nom de l'action	Construction de l'école élémentaire du Prunellu
Objectif CRTE	Renforcer les équipements et services pour l'ensemble du territoire
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	Dans le cadre de l'aménagement du quartier du Prunellu, en complément des équipements programmés, et à proximité des infrastructures routières, la commune souhaite construire une école élémentaire de 360 élèves.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2023-2025
Budget et financement	7 500 000,00 €
Objectifs	
Indicateur de suivi	

Fiche action 10

Nom de l'action	Restructuration de l'école Joseph Pietri
Objectif CRTE	Renforcer les équipements et services pour l'ensemble du territoire
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	La commune souhaite restructurer l'école Joseph Pietri actuellement en centre-ville. Une réflexion est en cours dans le cadre du programme Petite Ville de Demain.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2025-2028

Budget et financement	7 980 000 €
Objectifs	
Indicateur de suivi	

Fiche action 11

Nom de l'action	Schéma de Cohérence Territoriale
Maître d'ouvrage	CCSC
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Sud Corse souhaite se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de structurer une vision globale de l'aménagement de son territoire et d'accompagner les démarches d'élaboration de documents d'urbanisme des communes. En effet, les 7 communes du territoire du Sud Corse sont en cours de révision ou d'élaboration de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonifacio : en cours de révision du PLU • Figari : en cours d'élaboration du PLU • Lecci : en cours de révision du PLU • Monacia d'Aullène : en cours d'élaboration du PLU • Pianottoli-Caldarello : en cours d'élaboration du PLU (carte communale abrogée) • Porto-Vecchio : en cours d'élaboration de son PLU • Sotta : PLU opérationnel en cours de révision <p>La Communauté de Communes a par ailleurs lancé plusieurs programmes dans la perspective de formuler des stratégies et des plans d'actions en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De préservation et de développement des ressources agricoles et sylvicoles par le biais de 2 DOCOBAS en élaboration à Porto-Vecchio et à Bonifacio, 1 DOCOBAS sur les 5 autres communes en cours d'appel d'offres porté par la Communauté de Communes ; • De transition écologique par le biais d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration dans le cadre d'un regroupement de commandes établi entre 3 EPCI et piloté par la Communauté d'Agglomération de Bastia ; • De l'amélioration des déplacements et mobilités par le biais d'un Plan Intercommunal de Déplacements et un Schéma directeur des mobilités douces ; • De la structuration des grands projets du Territoire avec l'appui du PTIC et la signature du présent Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ; • De la revitalisation des centres anciens de Bonifacio et de Porto-Vecchio par le biais d'une Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) prévue dans le cadre du programme Petite Ville de demain ; • De logement et d'habitat avec la préfiguration de la prise de compétences Habitat par la Communauté de Communes, en lien avec le programme Logement d'abord dont la ville de Porto-Vecchio est lauréate. • L'ensemble de ces démarches prend tout son sens grâce à un document intégrateur, le SCOT, qui à terme pourrait également valoir PCAET, en y intégrant les travaux en cours. <p>Afin de consolider ces démarches, en cours de structuration, la bonne échelle serait celle de l'EPCI du Sud Corse, tout en intégrant les bassins de vie et d'emplois dans la phase de diagnostic. Cette première étape permettrait de consolider et de partager la vision de l'aménagement de</p>

	notre territoire avec l'ensemble des acteurs.
Axe du CRTE	Aménagement du Territoire
Calendrier Engagement Réalisation	Finalisation du projet 2 nd semestre 2021 Mise en œuvre a/c de 2022
Budget et financement	À déterminer
Objectifs	
Indicateur de suivi	

Fiche action 12

Nom de l'action	Construction d'un parking de stationnement pour résidents en ville haute (site de la Caratola)
Objectif CRTE	Organiser et diversifier l'offre de mobilité pour un accès au territoire à tous, toute l'année
Maître d'ouvrage	Bonifacio
Description de l'action	L'objectif est également de permettre et d'anticiper l'aménagement de la caserne Montlaur, conformément aux conclusions de l'étude d'Atout France, avec une offre de stationnements en substitution du parking du site dédié aux résidents. Il s'agit également de mettre en œuvre au niveau supérieur de l'ouvrage, une terrasse aménagée, en connexion de la ville haute et des liaisons piétonnes verticales entre la ville haute et la marina de Bonifacio, par ascenseurs.
Calendrier <input checked="" type="radio"/> Engagement <input checked="" type="radio"/> Réalisation	2024
Budget et financement	5 000 000 € Plan de transformation et d'investissement pour la Corse / Bonifacio
Objectifs	Renforcer l'attractivité résidentielle de la ville haute Accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite
Indicateur de suivi	

Fiche action 13

Nom de l'action	Aménagements de voies douces
Objectif CRTE	Inciter à l'utilisation des mobilités douces
Maître d'ouvrage	CC du Sud Corse
Description de l'action	Le schéma directeur des modes doux (2020-2026) prévoit la création d'un réseau de voies dédiées aux mobilités douces (piéton, cycle) sur l'ensemble des communes du territoire. Ce réseau doit permettre de développer la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens en rendant ces temps de parcours attractif. Il vise aussi à favoriser l'accès des sites touristiques et le cyclotourisme. Sa mise en œuvre suppose une sécurisation des voiries et

	des aménagements urbains (stationnements vélo).
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	
Budget et financement	
Objectifs	Sécuriser les déplacements actifs Valoriser le cyclotourisme Diminuer les déplacements en voiture
Indicateur de suivi	Taux des mobilités actives dans les déplacements du territoire Nombre de stationnements vélo

SCHEMA DIRECTEUR MODES DOUX CARTE GENERALE



Source : Schéma directeur des modes doux (2020-2026) CCSC

Fiche action 14

Nom de l'action	Mise en place d'un ascenseur urbain entre la ville Haute et la Marine de Bonifacio
Objectif CRTE	Inciter à l'utilisation de mobilités douces
Maître d'ouvrage	Bonifacio
Description de l'action	Dans l'objectif de renforcer l'attractivité de la ville haute de Bonifacio et en particulier afin d'accroître le nombre de résidents et de logements tout au long de l'année, et afin d'orienter les flux touristiques vers la ville haute en

	<p>période estivale pour augmenter le temps de présence des touristes sur la commune, Bonifacio envisage la mise en place d'un ascenseur urbain entre la Marine et la ville haute. L'objectif est également de permettre et d'anticiper l'aménagement de la caserne Montlaur avec une offre de stationnements en substitution du parking du site et de mettre en œuvre au sein de l'ouvrage, une terrasse aménagée, au niveau de la ville haute et des liaisons piétonnes verticales entre la ville haute et la marine de Bonifacio, par ascenseurs ou tout autre solution mécanique. Sous réserve de sa faisabilité (en termes géologiques et de dimensionnement) le financement de l'opération correspond au retour de son investissement incluant les coûts d'exploitation.</p>
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2024
Budget et financement	5 000 000 € Plan de transformation et d'investissement pour la Corse / Bonifacio
Objectifs	Limiter l'usage de la voiture Renforcer l'attractivité résidentielle de la ville haute Accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite
Indicateur de suivi	

Fiche action 15

Nom de l'action	Mise en place de coffres de mouillage pour les navires de plus de 24 mètres
Objectif CRTE	Préserver et valoriser les sites naturels et remarquables
Maître d'ouvrage	Bonifacio
Description de l'action	La mise en place expérimentale de coffres de mouillages répond à l'arrêté du préfet maritime portant interdiction de mouillage des navires supérieurs à 24 m sur les sites identifiés pour la présence d'herbiers de posidonie dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Elle s'inscrit dans le cadre d'une meilleure gestion des mouillages de navire. L'intérêt est d'associer à ces coffres plusieurs enjeux : préservation des enjeux écologiques marins, réglementations, redevances et services aux navires. Cette phase expérimentale comprend la mise en place de 16 coffres de mouillage dans des aires qui seront placées sous gestion municipale.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	Réalisation en 2021
Budget et financement	2 314 000 € Plan de transformation et d'investissement pour la Corse / Bonifacio
Objectifs	Protection des herbiers de posidonie Développement du nautisme
Indicateur de suivi	Suivi des herbiers de posidonie

Fiche action 16

Nom de l'action	Création d'un parcours patrimonial sur le Stabiacciu
Objectif CRTE	Préserver et valoriser les sites naturels et remarquables
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	Les marais salants du Stabiacciu ont donné son nom de « cité du sel » à Porto-Vecchio. En parallèle du projet privé de remise en exploitation des salines, la commune souhaite créer un parcours sportif, environnemental et patrimonial reliant le centre historique, la médiathèque, l'arrière-port et le Stabiacciu. Ce projet Parcours / Itinerariu doit mettre en valeur la richesse environnementale du site.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2022 - 2023
Budget et financement	
Objectifs	
Indicateur de suivi	

Fiche action 17

Nom de l'action	Augmentation de la capacité de l'usine de potabilisation de Nota
Objectif CRTE	Gestion de l'eau
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	Porto-Vecchio entreprend un programme de requalification de son usine de production d'eau potable, usine de Nota, afin d'augmenter les capacités de stockage et de rendre son territoire plus résilient, notamment dans le cadre des variations saisonnières de population. Le programme comprend également des travaux de réhabilitation de l'usine existante ainsi que l'augmentation de la capacité de production.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2024
Budget et financement	7 000 000 € Plan de transformation et d'investissement pour la Corse / Porto-Vecchio
Objectifs	Résilience sanitaire Qualité de l'eau potable
Indicateur de suivi	

Fiche action 18

Nom de l'action	Modernisation de la station Capo di padula
Objectif CRTE	Gestion de l'eau
Maître d'ouvrage	Porto-Vecchio
Description de l'action	La station d'épuration de Porto-Vecchio, située au lieu-dit Capo di padula, a été construite en plusieurs tranches pour faire face à l'évolution du bassin versant raccordé, et dispose aujourd'hui d'une capacité de 30 000 équivalents habitants. En 2015, la mise à jour du schéma directeur d'assainissement

	ment prévoit une augmentation de 15 000 équivalents habitants. Porto-Vecchio souhaite rattraper son retard structurel et réaliser des travaux de mise à niveau de la station de traitement de Capo di Padula, permettant de retrouver la conformité en équipement et en performance. Les objectifs sont donc d'augmenter la capacité de la station, de traiter de manière optimale les effluents, conformément à la réglementation, et de permettre de réduire les rejets dans le Stabiacciu.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2024
Budget et financement	5 390 000 €
Objectifs	Préserver l'environnement Contribuer à la bonne qualité des eaux
Indicateur de suivi	Qualité des eaux du Stabiacciu

Fiche action 19

Nom de l'action	Construction de la station d'épuration de Sotta (secteur Pantanaggia)
Objectif CRTE	Gestion de l'eau
Maître d'ouvrage	Sotta / Porto-Vecchio
Description de l'action	Sotta doit remplacer sa station d'épuration dont la capacité et les performances sont insuffisantes. Le projet est de construire une station d'épuration sur le site de Pantaggia grâce à une mutualisation des moyens des deux collectivités. Cet équipement est un pré-requis du développement de la politique de l'habitat. L'objectif fixé est d'atteindre une capacité de 45 000 équivalents habitants sur l'ensemble du territoire porto-vecchiais.
Calendrier ● Engagement ● Réalisation	2021-2025
Budget et financement	11 900 000,00 €
Objectifs	Préserver l'environnement Contribuer à la bonne qualité des eaux
Indicateur de suivi	

Fiche action 20

Nom de l'action	Eau de lutte contre les incendies
Objectif CRTE	Gestion de l'eau
Maître d'ouvrage	Bonifacio
Description de l'action	Le schéma directeur d'eau potable de la ville (2018) fait apparaître un déficit important des capacités de stockage de la commune. À échéance 2032, les besoins sont estimés à 7 200 m ³ (avec une réduction du débit de pointe de 4 % par rapport à 2018) alors que la capacité actuelle de stockage est de 1 800 m ³ . En cas d'incendie, le stockage actuel ne permettrait qu'une autonomie d'une heure à la commune en période de pointe. Il convient donc de réaliser des travaux permettant une amélioration de la capacité de stockage.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">● Engagement● Réalisation
Budget et financement	
Objectifs	
Indicateur de suivi	



**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service d'Appui aux Territoires**

Diagnostic écologique de la communauté de communes du Sud-Corse

2021



1/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Table des matières

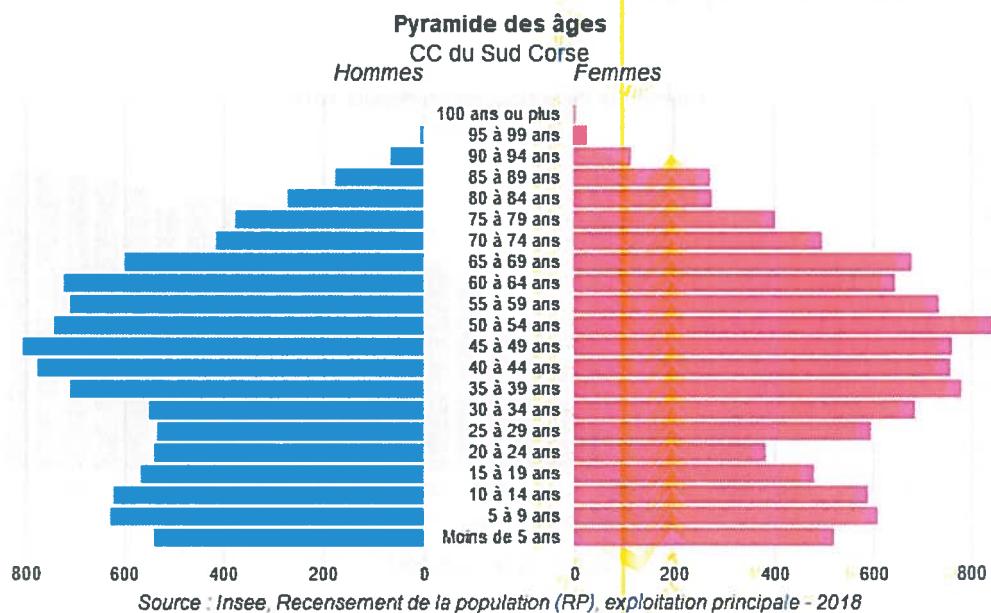
Démographie, logement et services.....	3
Agriculture durable et alimentation locale.....	8
Gestion des déchets et économie circulaire.....	10
Artificialisation des sols.....	12
Actions en faveur de la biodiversité.....	15
Eau et assainissement.....	17
Énergie et climat.....	20
Mobilités et transports.....	22
Adaptation numérique du territoire.....	24

Démographie, logement et services

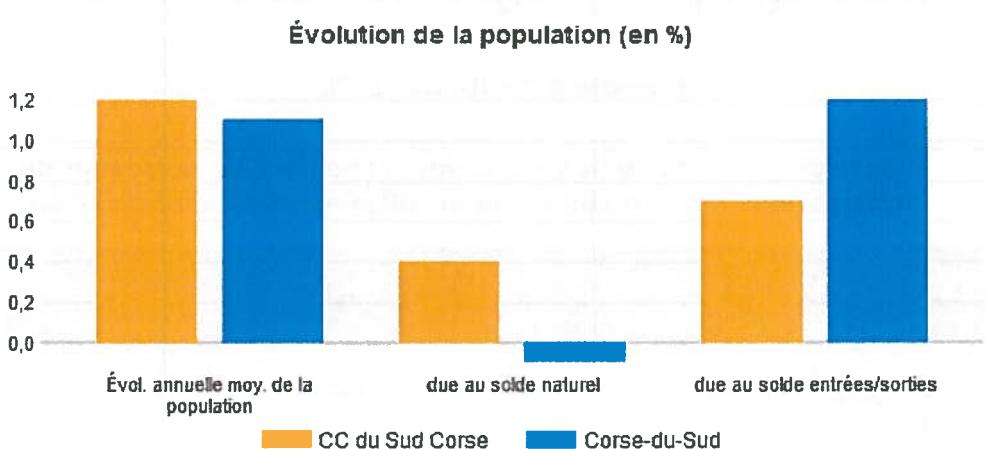
Nombre d'habitants : 21 152

Densité de population	Indice de vieillissement : nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans
CC Sud-Corse 36,2 hab/km ²	88
Corse-du-Sud 39,2 hab/km ²	116
Corse 38,6 hab/km ²	113

Pyramides des âges :

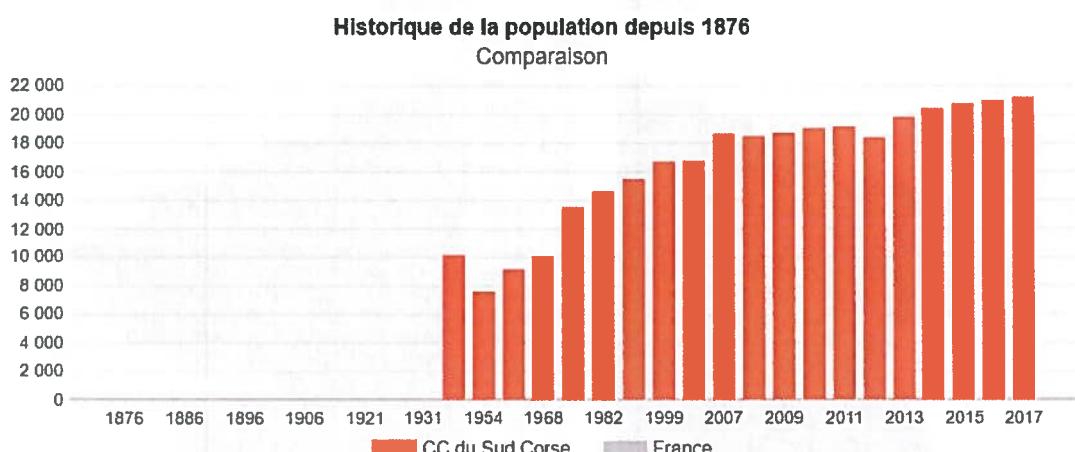


Evolution annuelle moyenne de la population :



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

Evolution historique de la population :



Source : Insee, 1876-2017

Logement

Répartition du parc

	Part des résidences principales en 2017	Part des résidences secondaires en 2017	Part des logements vacants en 2017
CC Sud-Corse	41,9 %	57,2 %	0,9 %
Corse-du-Sud	57,8 %	39,5 %	2,6 %
Corse	59,5 %	37,4 %	3,2 %
France	82,2 %	9,7 %	8,2 %

Logements sociaux

	Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019	Nombre de demandes en cours de logements sociaux pour une attribution en 2018
CC Sud-Corse	3,1 %	38,8 demandes en cours pour une attribution
Corse-du-Sud	3,6 %	13,2 demandes en cours pour une attribution
Corse	2,4 %	9,4 demandes en cours pour une attribution
France	1,8 %	4,4 demandes en cours pour une attribution

Statut d'occupation :

Résidences principales selon le statut d'occupation

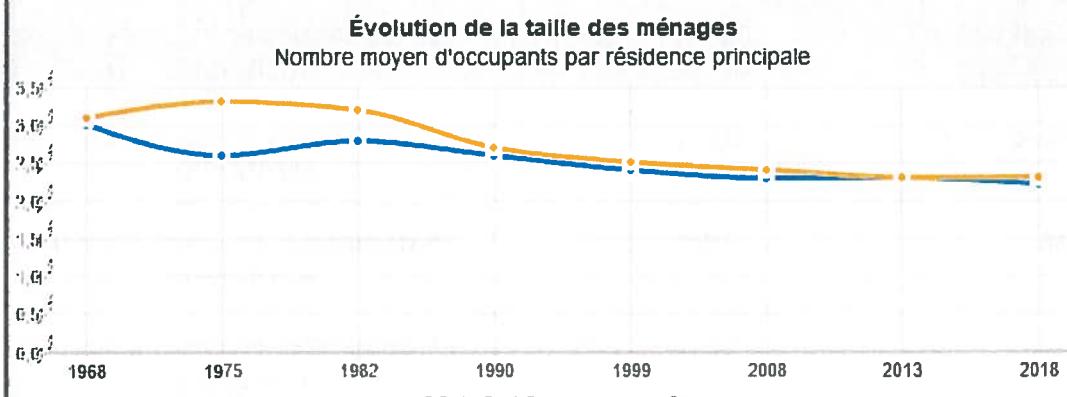
Indicateurs	CC du Sud Corse		Corse	
	Valeur	Évol.	Valeur	Évol.
Propriétaires	5 254	30,7 %	82 982	17,9 %
Locataires	3 336	11,6 %	59 292	20,9 %
- dont locataires d'un logement HLM loué vide	504	6,1 %	12 125	9,9 %
Logés gratuitement	629	- 12,9 %	7 711	- 6,8 %
Ensemble	9 219	19,2 %	149 985	17,4 %

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Nombre moyen de pièce des résidences principales : 3,8

Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales :



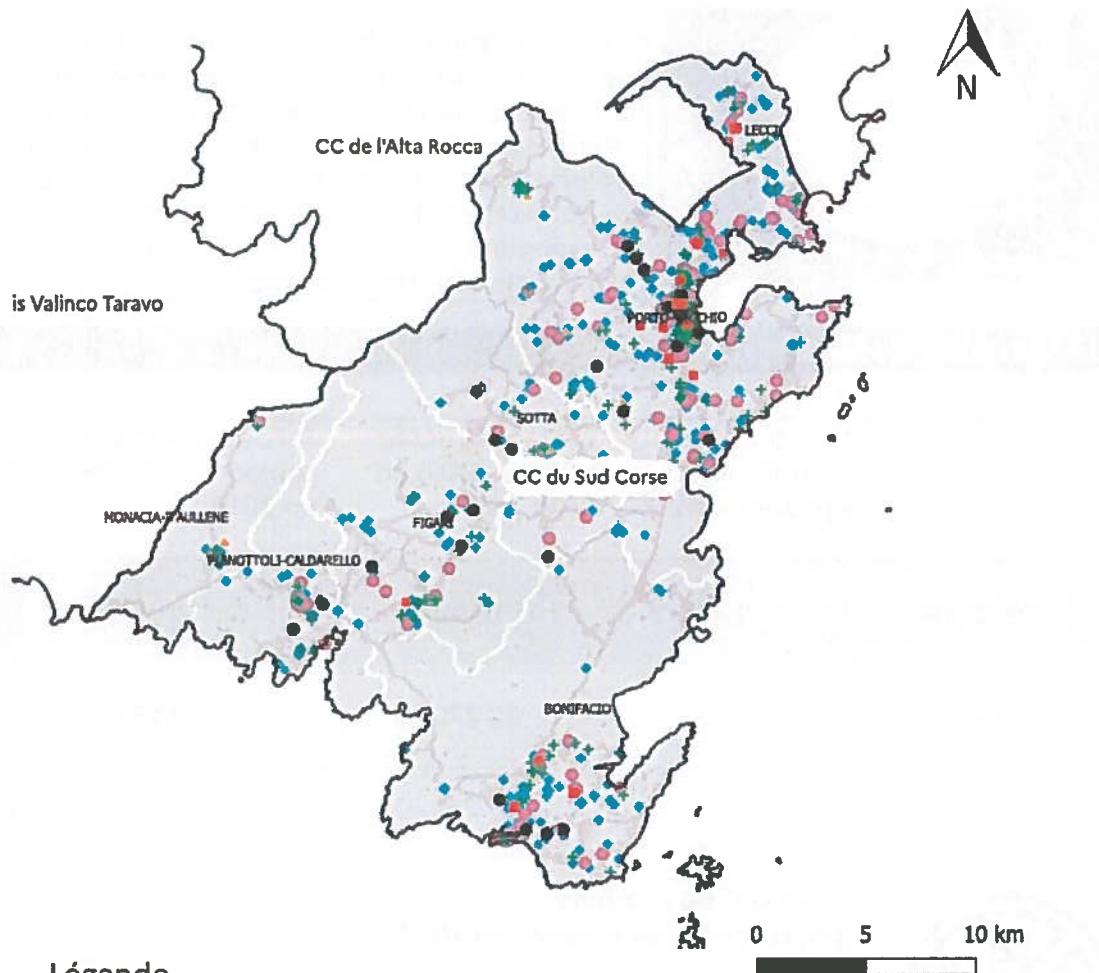
Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Services

Nombre de maisons France services en 2020 : 0 structure



Carte des équipements et des services de la communauté de communes du Sud-Corse en 2019



Légende

Equipements et services

- Services aux particuliers
- Commerces
- Enseignement
- Santé
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture

■ Réseau routier et zones bâties

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : BPF 2019, OCSGE 2016
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Agriculture durable et alimentation locale



Les exploitations à taille humaine du Sud-Corse produisent des denrées à forte valeur ajoutée. La part croissance d'exploitations certifiées « Agriculture Biologique » et la présence d'une exploitation labellisée « Haute valeur environnementale » témoignent de l'engagement du territoire en faveur d'une alimentation locale de qualité.

Instantanés du territoire

	Nombre d'exploitants agricoles en 2010	Surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (ha)	Part de la surface toujours en herbe (STH) en 2010
CC Sud-Corse	187	8 614 ha	91,6 %
Corse-du-Sud	996	62 770 ha	88,6 %

Sources : Recensement agricole 2010

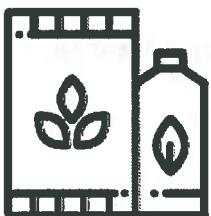


Quantité de produits phytosanitaires achetée en 2020 :

6038 kg soit **18 %**

de la quantité départementale achetée, auquel s'ajoute

7326 L soit **33,7 %** de la quantité départementale achetée



Quantité de glyphosate achetée en 2020 :

315kg soit **25 %**

de la quantité départementale achetée

Sources : BNV-D 2020

8/24

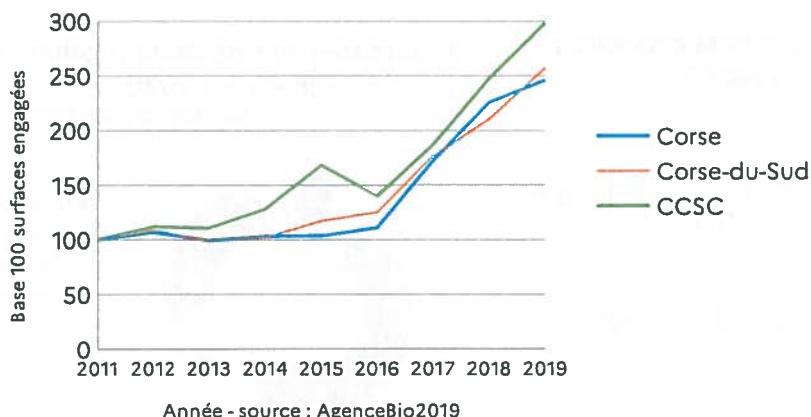
Initiatives

Agriculture biologique et raisonnée

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019	
CC Sud-Corse	25
Corse-du-Sud	178
Corse	511

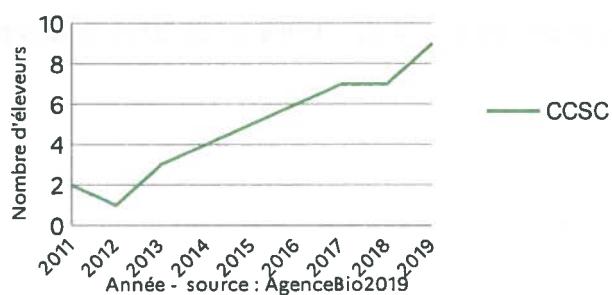
Sources : AgenceBio 2019

Evolutions des surfaces engagées en agriculture biologique entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Evolution du nombre d'éleveurs engagés en AB entre 2011 et 2019



Territoire en transition

1 Exploitant labellisé Haute Valeur Environnementale

Gestion des déchets et économie circulaire



L'activité touristique augmente significativement la production de déchets du Sud-Corse.

Le territoire est fortement engagé dans la réduction des déchets et leur recyclage comme en témoigne le succès du compostage et du label Ecoscola du Syvadec.

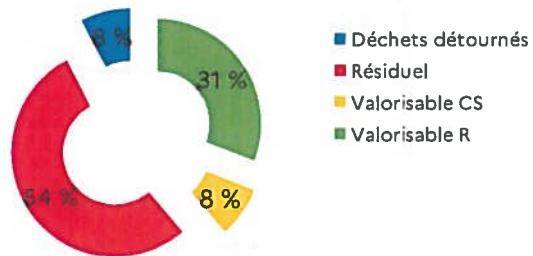
Instantanés du territoire

Quantité déchets produits par habitant en 2020 :

1204 kgs / hab

Corse-du-Sud : 735 kgs / hab
Corse : 696 kgs/ hab

Répartition des déchets produits par type de déchets en 2020
en 2020 , CC Sud Corse



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Tonnage de déchets produits par le territoire en 2020 au cours de l'année :



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

10/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9

Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Initiatives

Valorisation des déchets

TRI	Taux de tri sélectif du territoire en 2020	Organisation de la filière de collecte sélective	
CC Sud-Corse	40,8 %	Emballages, papiers, verre	
Corse-du-Sud	35,5 %	Emballages, verre, papier, bio-déchets	
Corse	38,6 %	Emballages, verre, papier, bio-déchets	

Sources : Observatoire des déchets ménagers, SYVADEC

COMPOSTAGE	Nombre de composteurs individuels partagé en 2019 distribués depuis 2009	Nombre de plateforme de compostage
CC Sud-Corse	3 666	4

En 2020, **40 %** des habitants du territoire disposent d'une solution de compostage de proximité (Taux de couverture)

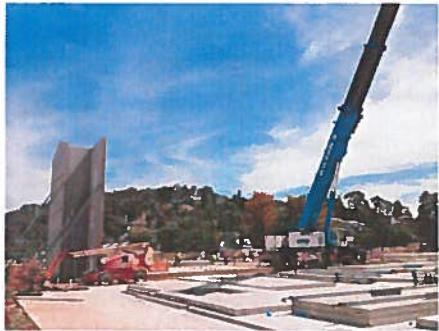
Sources : Observatoire des déchets ménagers, SYVADEC

Territoire en transition

66,7 % d'écoles labellisés Ecoscola

1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Artificialisation des sols



L'attractivité littorale et le tourisme mènent à une forte pression urbaine sur le littoral du Sud-Corse. Bien que le taux d'artificialisation tend à diminuer ces dernières années, il demeure un des plus importants de la Corse-du-Sud.

Le PLU de Porto-Vecchio est un enjeu majeur pour se doter d'une stratégie de planification urbaine.

Instantanés du territoire

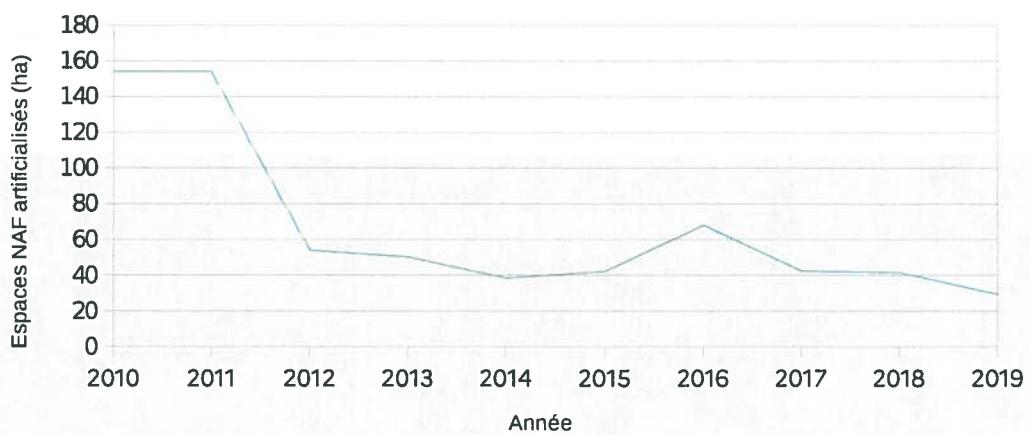
Taux d'artificialisation
du territoire en 2016 :

CC : 2,03 %
Corse-du-Sud : 1,47 %

Sources : OCSGE 2016

Espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés par an

entre 2009 et 2019 - CCSC

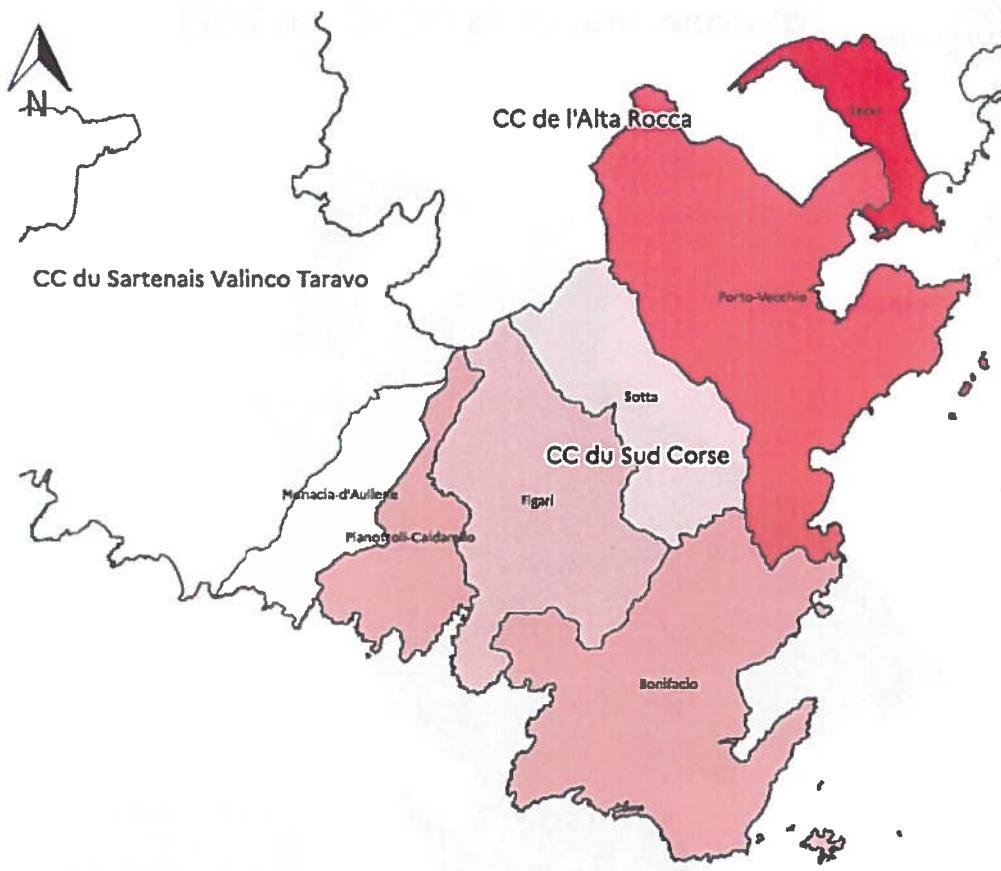


Sources : Observatoire de l'artificialisation des sols 2019
12/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr



Dynamique d'artificialisation des sols dans la communauté de communes du Sud-Corse en 2019



0 5 10 km

Part (%) de la surface communale
artificialisée entre 2009 et 2019

■	0,0 - 0,3
■	0,3 - 0,6
■	0,6 - 0,9
■	0,9 - 1,2
■	1,2 - 1,5
■	1,5 - 1,8
■	1,8 - 2,1
■	2,1 - 2,3
■	2,3 - 2,6
■	2,6 - 2,9

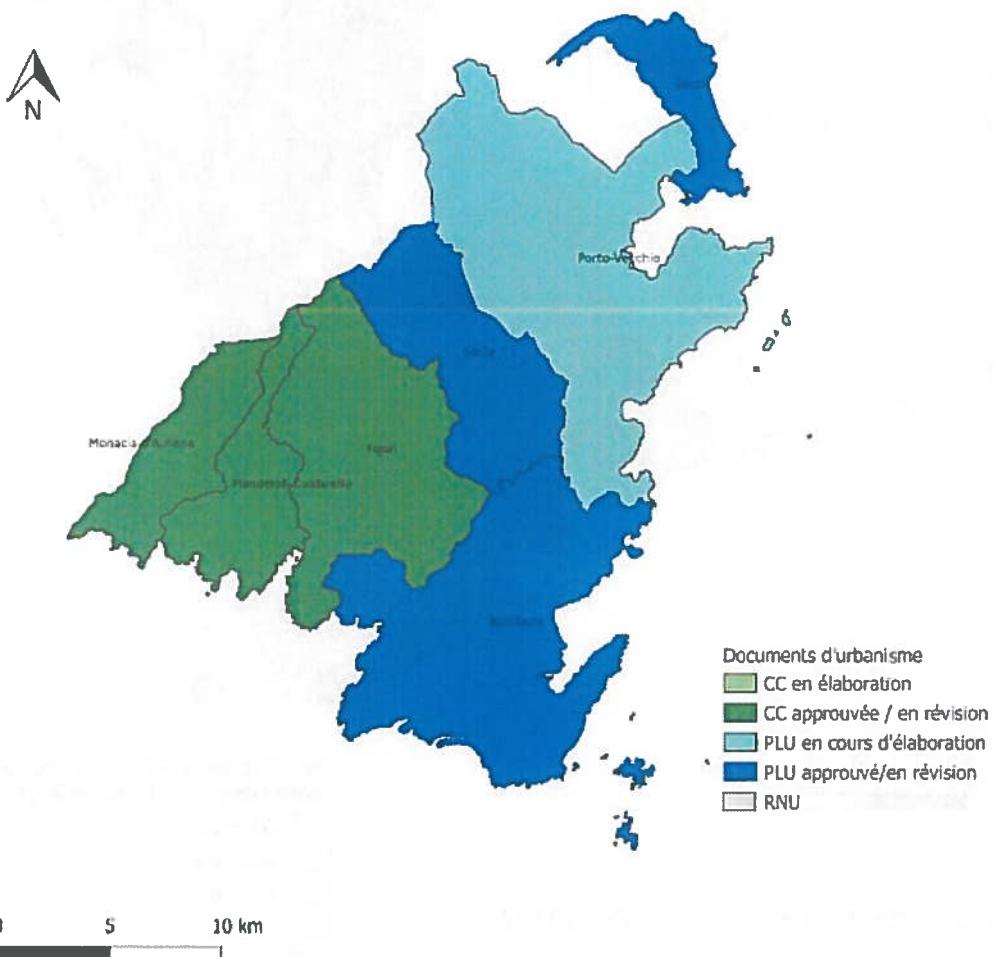
Carte réalisée le 18/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : Observatoire de
l'artificialisation des sols 2019
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Initiatives



Etat d'avancement des documents d'urbanisme de la CCSC en 2021



Source: SUDOCUH 27/05/2021
Fond de carte: BDTOPO v3 IGN 2019

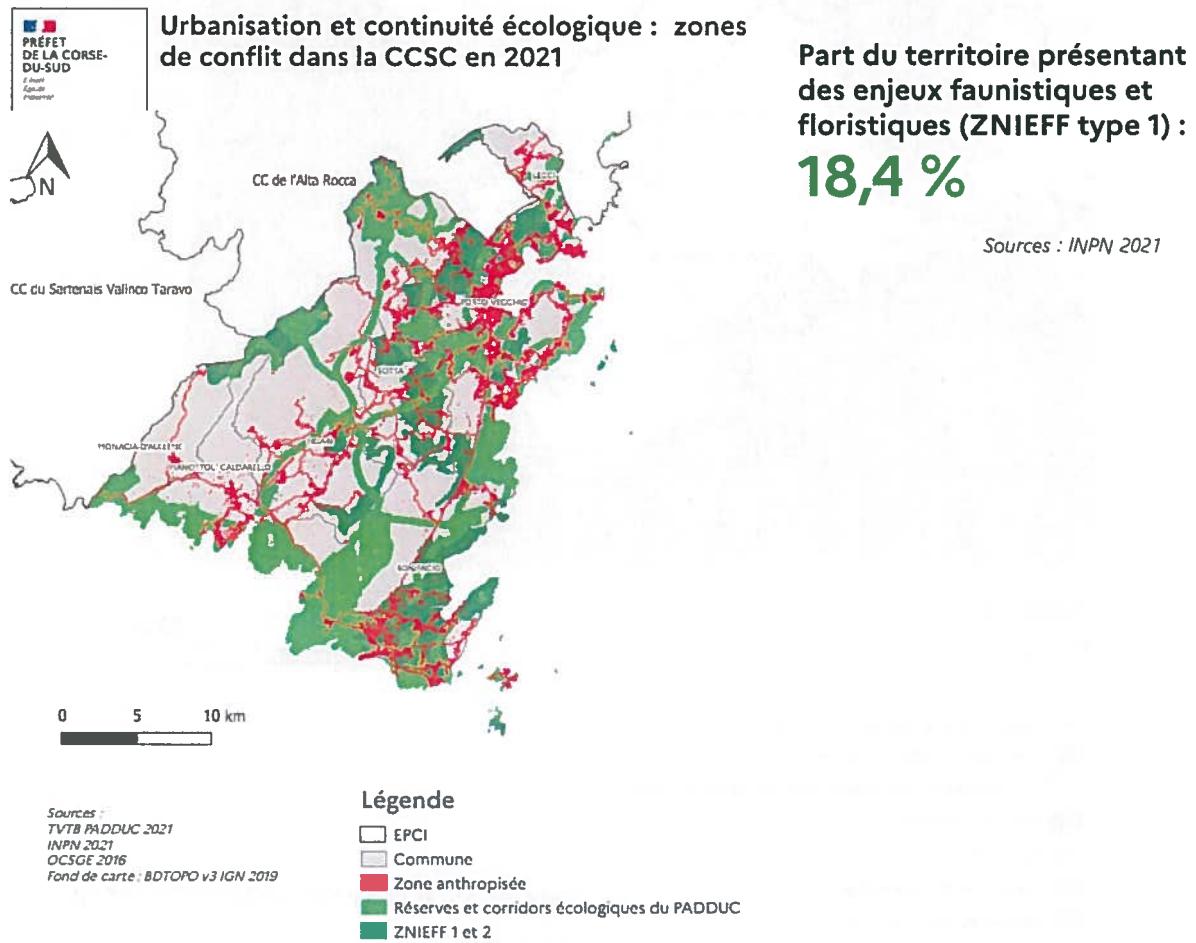
Carte réalisée en Juin 2021 par DDTM2A/
SAT/FM

Actions en faveur de la biodiversité



Le patrimoine naturel du Sud-Corse est remarquable et reconnu par plusieurs dispositifs de protection de l'environnement. L'action du conservatoire du littoral et la maîtrise de l'urbanisme sont essentiels dans ce territoire soumis à une pression immobilière importante.

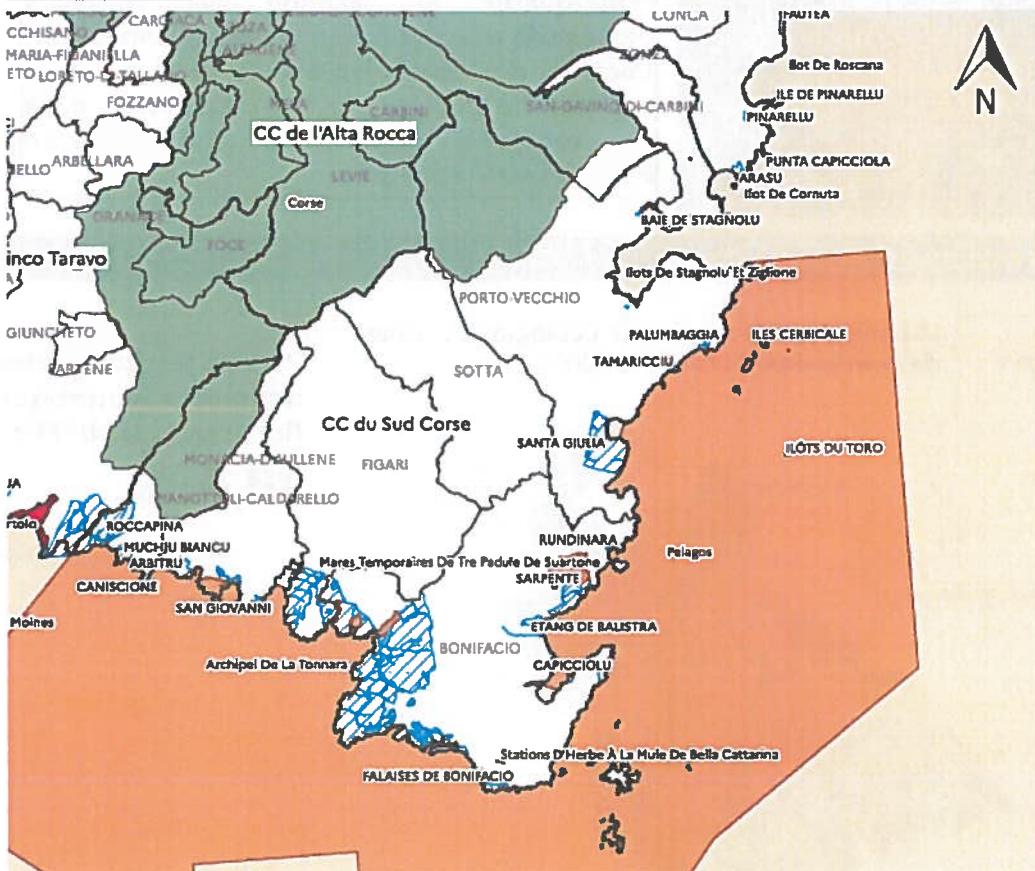
Instantanés du territoire



Initiatives



Espaces naturels sous protection forte de la communauté de communes du Sud-Corse en 2021



Légende

0 5 10 km

Commune

EPCI

Protections des espaces naturels

Arrêté de protection de biotope

Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne

Réserve de biosphère

Réserve de biotope

Parc Naturel Régional de Corse

Réerves Naturelles de Corse

Zone humide RAMSAR

Site du conservatoire du littoral

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : INPN 2021

Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Eau et assainissement

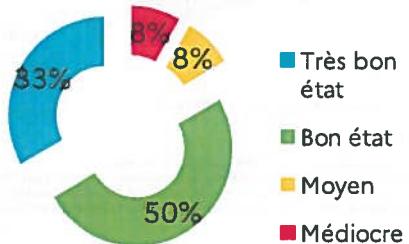


La bonne qualité de l'eau des rivières et des plages pourrait être menacée par un manque de maîtrise de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Les données manquent pour s'engager dans une stratégie territoriale cohérente.

Instantanés du territoire

Ressources en eau

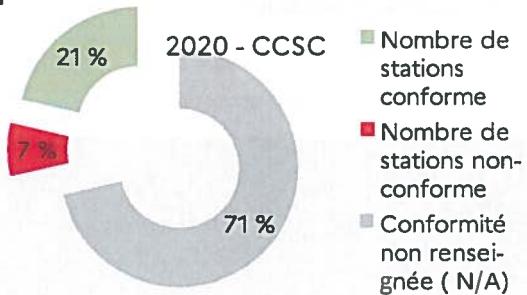
Etat écologique des cours d'eau en 2019 - CCSC



Sources : SIE Corse 2019

Assainissement

Etat de conformité globale des stations d'épuration 2020 - CCSC



Sources : Base ROSEAU 2020

Pourcentage des lieux de baignade en eau de mer d'excellente qualité :

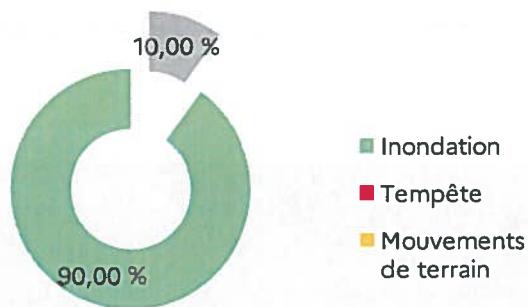


CC Sud-Corse :
91,7 %

Sources : ARS Corse 2021

Inondations

Proportion des arrêtés CatNat de type Inondation de 2000 à 2021 - CCSC



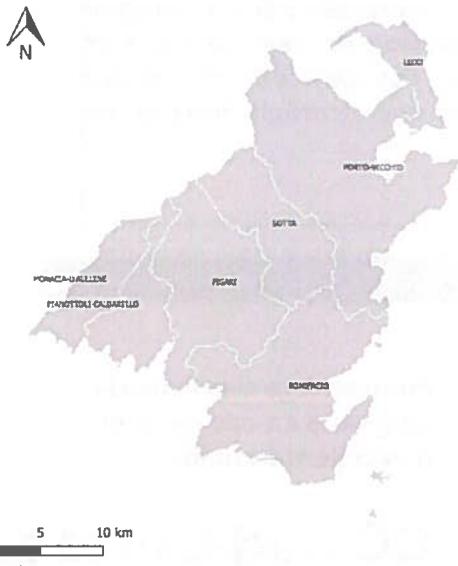
Sources : BD GASPAR 2021

17/24

Eau potable



Rendement communal du réseau de distribution d'eau potable dans la Communauté de communes du Sud-Corse en 2019



Légende

Rendement du réseau de distribution d'eau potable

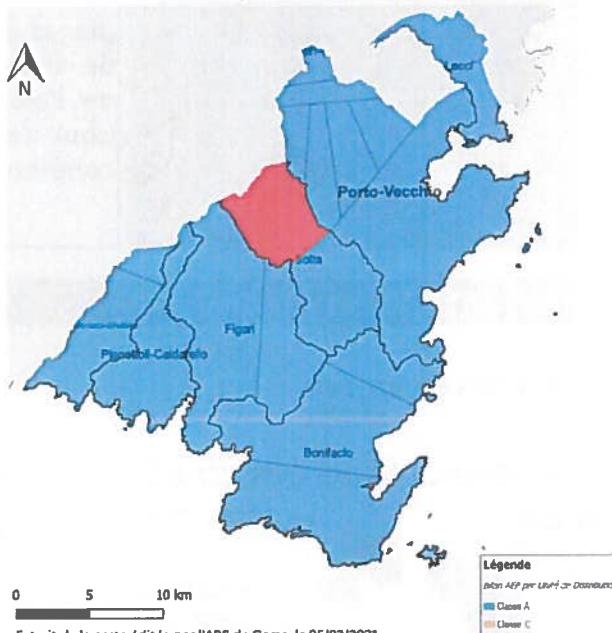
- Donnée non renseignée
- 100%
- 80%-90%
- 70%-80%
- 60%-70%
- Moins de 60%

réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A / SAT / JL
Sources : SISPEA 2019
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019



Bilan de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la communauté de communes du Sud-Corse

Année 2020
Bilan réalisé sur les analyses en distribution



Extrait de la carte éditée par l'ARS de Corse le 05/02/2021

Définitions des classes :

Classe A : Eau de bonne qualité (entre 95 et 100% d'analyses conformes)
Classe B : Eau de qualité moyenne ponctuellement non potable (entre 70 et 95% d'analyses conformes)
Classe C : Eau de mauvaise qualité régulièrement non potable (entre 40 et 70% d'analyses conformes)
Classe D : Eau de mauvaise qualité en permanence non potable (entre 0 et 40% d'analyses conformes)

Initiatives

4 communes portent un PPRI (Lecci, Porto-Vecchio, Sotta, Bonifacio)

Sources : BD GASPAR 2021

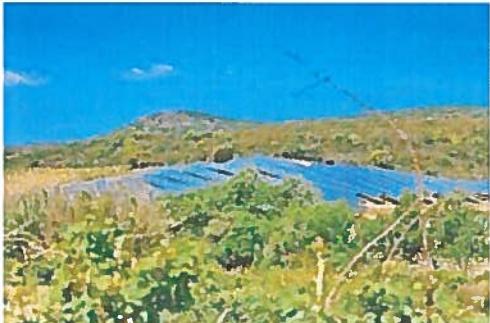
Territoire en transition

1 port labellisé Pavillon Bleu à Bonifacio (Bonifacio Marina)

18/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Énergie et climat



Le Sud-Corse pèse pour 22 % dans la consommation électrique de Corse-du-Sud.

Conscient des enjeux énergétiques corses, le territoire s'engage dans des programmes visant la réduction des gaz à effet de serre.

Instantanés du territoire

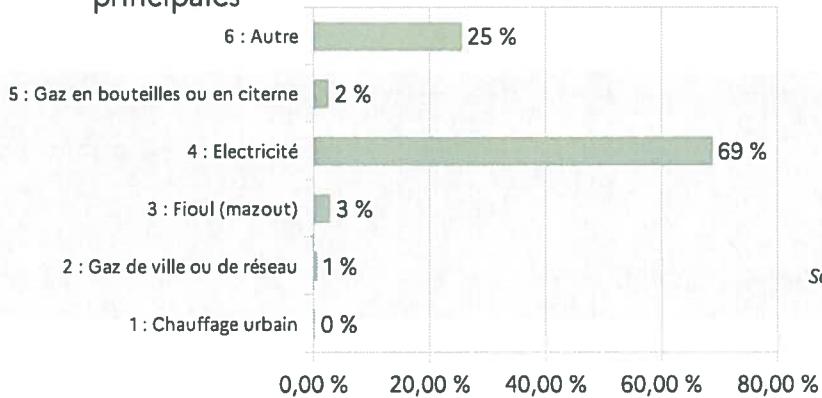
	Part départementale des émissions de GES hors puits (PRG) départementale en 2019	Part de la consommation électrique
CC Sud-Corse	7,78 %	21,58 %

Sources : SDES 2019 , INVS 2012

	Pourcentage des passoires thermiques dans le parc social locatif en 2020	Pourcentage des copropriétés en bon état énergétique en 2021
CC Sud-Corse % de DPE réalisé	0,00 % 86,60 %	6,00 % 12,00 %

Sources : RPLS 2020 , ANAH 2021

Répartition des modes de chauffage dans les résidences principales en 2017 - CC Sud Corse



Sources : INSEE RP 2017

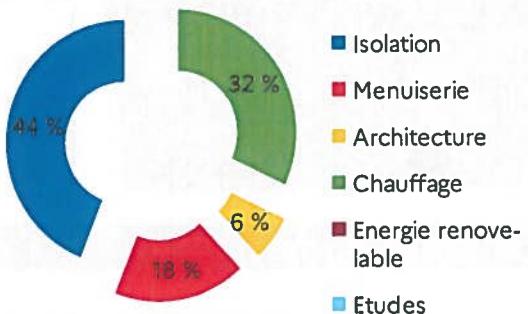
Initiatives

Rénovation énergétique

Nombre d'artisans RGE sur le territoire	
CC Sud-Corse	50
Corse-du-Sud	211

Sources : ADEME 2021

Répartition des artisans RGE par type d'activités en 2021 - CCSC

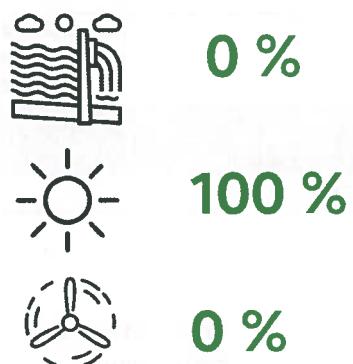


Transition énergétique

Puissance installée en énergie renouvelable sur le territoire en 2018	
CC Sud-Corse	6058 kW
Corse-du-Sud	140 791 kW

Sources : ADEME 2021

Détail par énergie renouvelable



Territoire en transition

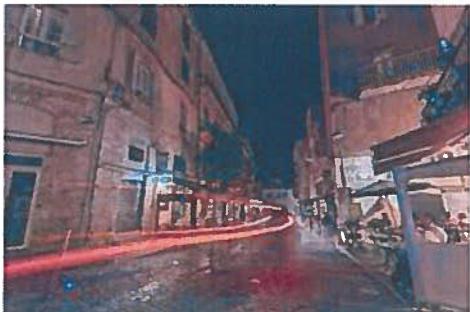
PCAET en cours de réalisation

Territoire démarche Cit'Ergie / Contrat d'Objectif Territorial

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Sources : EDF 2018

Mobilités et transports



Engagé en faveur de la mobilité durable, le territoire reste dominé par l'autosolisme.

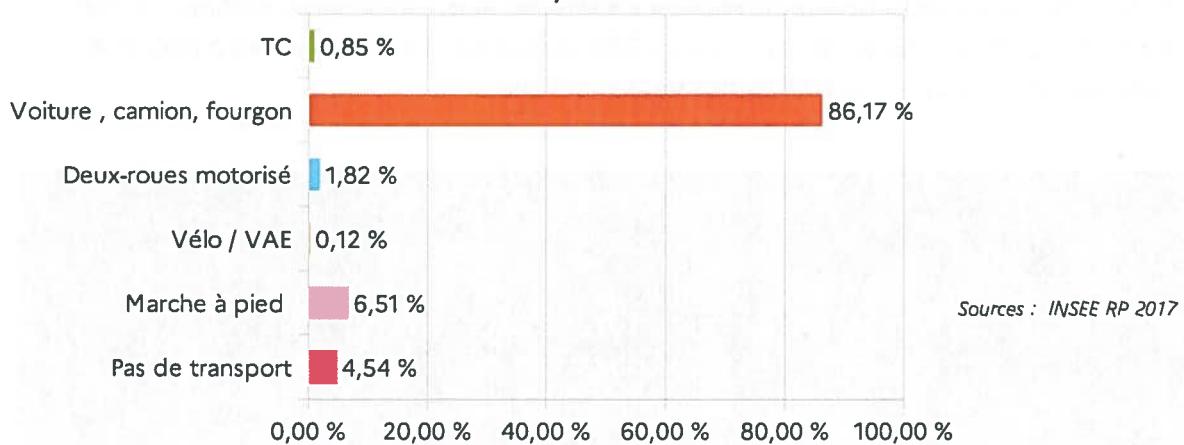
L'efficacité des transports en commun associée à la qualité des infrastructures cyclables et de covoiturage seront déterminantes pour changer de modèle modal.

Instantanés du territoire

	Taux de motorisation des ménages en 2017	Part des ménages disposant d'au moins un véhicule en 2017	Part modale des modes collectifs en 2017
CC Sud-Corse	1,62	92,00 %	2,13 %
Corse-du-Sud	1,58	88,70 %	2,35 %
Corse	1,49	87,50 %	3,20 %

Sources : Evdm Corse 2017, INSEE RP 2017

Mode de déplacement jusqu'au lieu de travail en 2017, CC Sud Corse



Sources : INSEE RP 2017

Initiatives

Carburation alternative

	Part des véhicules particuliers dont la carburation est alternative en 2019	Part des transports en commun dont la carburation est alternative en 2019
CC Sud-Corse	0,82 %	8,33 %
Corse-du-Sud	0,67 %	2,42 %
Corse	0,61 %	1,14 %

Sources : RS VERO 2020

Maillage du territoire par des bornes de recharge électrique en Juin 2021 :

- 17. Borne électrique située à Figari, Sotta, Bonifacio, Porto-Vecchio et Lecci

Sources : ChargeMap

Linéaire des aménagements cyclables par état d'avancement

	Non-défini	Projet	Tracé arrêté	Tracé en cours	Ouvert
Longueur du linéaire	0	8,58 kms	0	0	0,7 km

Sources : AUE Corse 2019

Nombres de VAE vendus dans le cadre de l'aide à l'achat de VAE par la CdC

CC Sud Corse appartient aux territoires « Extreme Sud/Alta Rocca» définis par les territoires CdC. Sur ce territoire il y a eu 230 ventes sur les 2934 ventes à l'échelle régionale depuis 2016. soit 7,8 % des ventes totales

Sources : AUE Corse 2021

Territoire en transition

L'intercommunalité autorité organisatrice de la mobilité

1 point de rencontre de covoiturage reconnu

1 garage, lieu de réparation coopératif et associatif

3 Navettes électriques gratuites

DDTM2A

Adaptation numérique du territoire



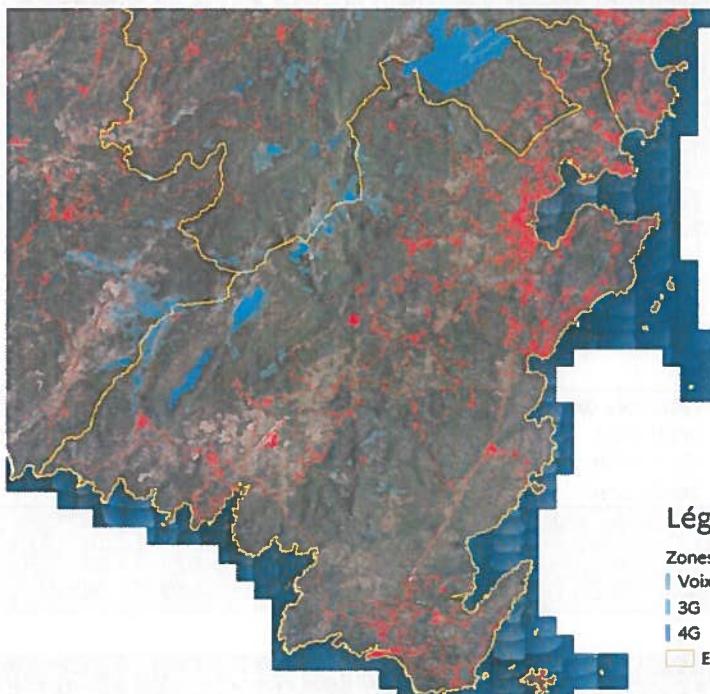
Le relatif enclavement du territoire appelle une politique numérique ambitieuse. Le rythme de déploiement de la fibre devrait s'accélérer entre 2021 et 2023.

L'ouverture d'un espace de co-working témoigne de l'engagement de l'intercommunalité en la matière.

Instantanée du territoire



Carte des zones blanches de la communauté de communes du Sud-Corse



Légende

- Zones blanches
- Voix et SMS
- 3G
- 4G
- EPCI

Carte réalisée le 17/06/2021 par DDTM2A / MCT / JL

Sources : ARCEP 2021
Fond de carte : BDTOPOV3 2020, BDORTHO 2019 IGN

23/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard 04 95 29 09 09 – Fax 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

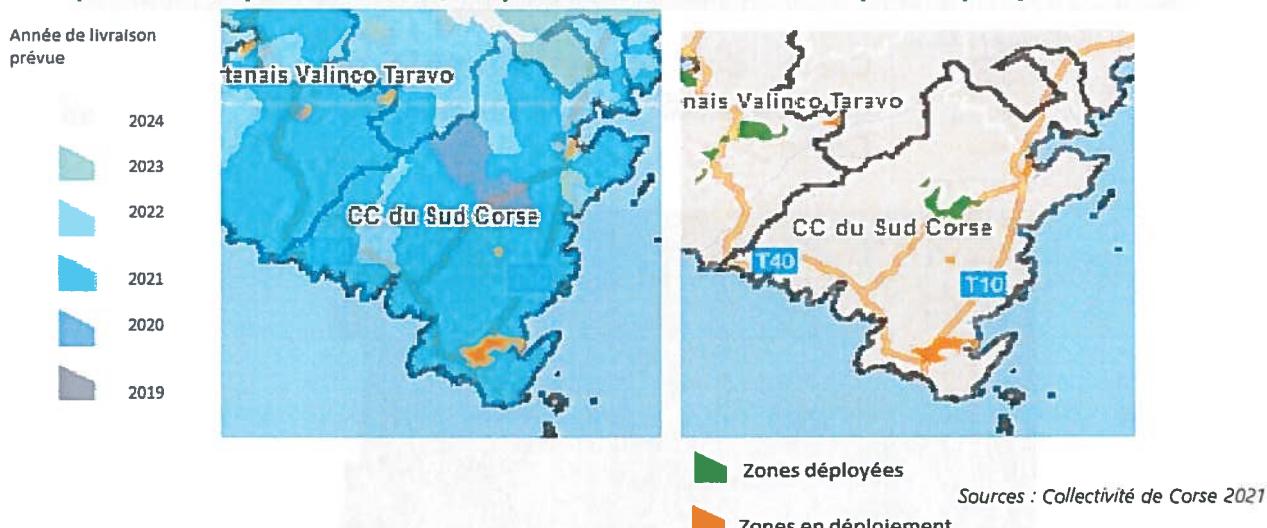
Initiatives

Proportion de logements raccordables à la fibre optique

	0 % -10 %	10 %-25 %	25 %-50 %	50 %-80 %	Plus de 80 %
CC Sud-Corse			411		
Corse-du-Sud	25	678	1938	6251	45223
Corse	37	872	2723	34769	65085

Sources : Arcep 2020

Déploiement prévisionnel / déploiement actuel de la fibre optique



Inclusion numérique

	Tiers-lieux working / Centre de télétravail	Espaces de co- working / Centre de télétravail	Espaces publics numérique	Médiathèque	Maisons France services et conseillers numériques	fab-labs
CC Sud-Corse	0	1	0	1	1	0

Territoire en transition

1 schéma directeur territorial d'aménagement du numérique régional

Sources : Collectivité de Corse 2021

BLEAU DE suivi technique et financier – Contrat de relance et de transition écologique
Communauté de communes Sud Corse (2021-2026)

Rédaction des CCTP et / ou des DCE - Etudes - Négociation  Opération (concertation, travaux)
Phase commande publique





**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service d'Appui aux Territoires**

Diagnostic écologique de la communauté de communes du Sud-Corse

2021



Table des matières

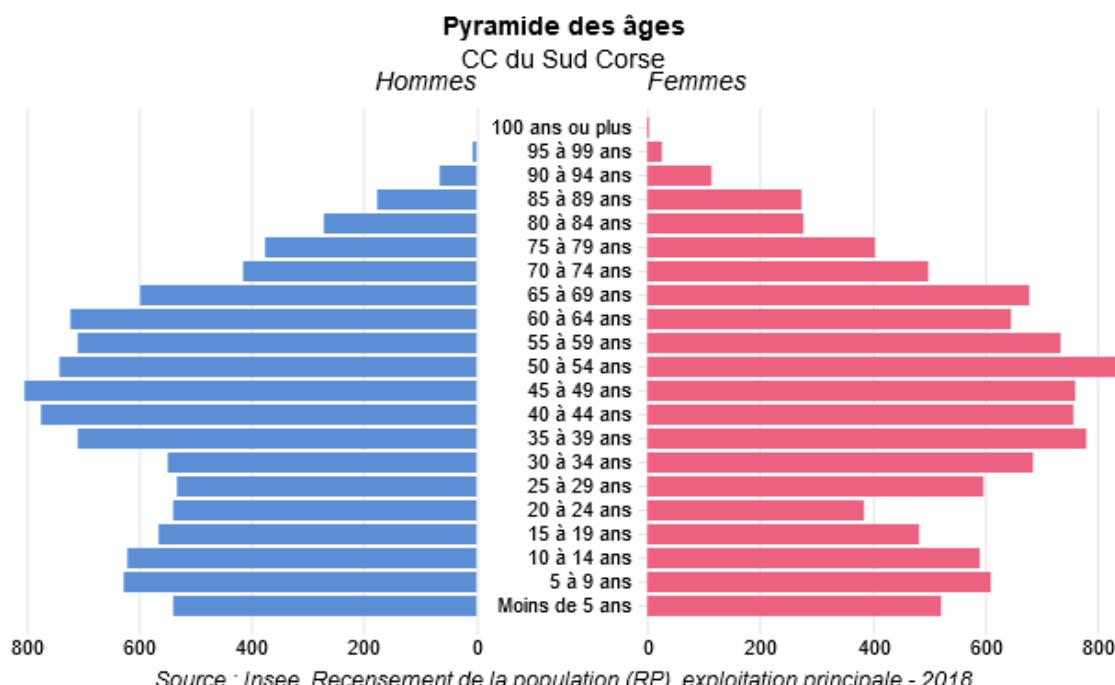
Démographie, logement et services.....	3
Agriculture durable et alimentation locale.....	8
Gestion des déchets et économie circulaire.....	10
Artificialisation des sols.....	12
Actions en faveur de la biodiversité.....	15
Eau et assainissement.....	17
Énergie et climat.....	20
Mobilités et transports.....	22
Adaptation numérique du territoire.....	24

Démographie, logement et services

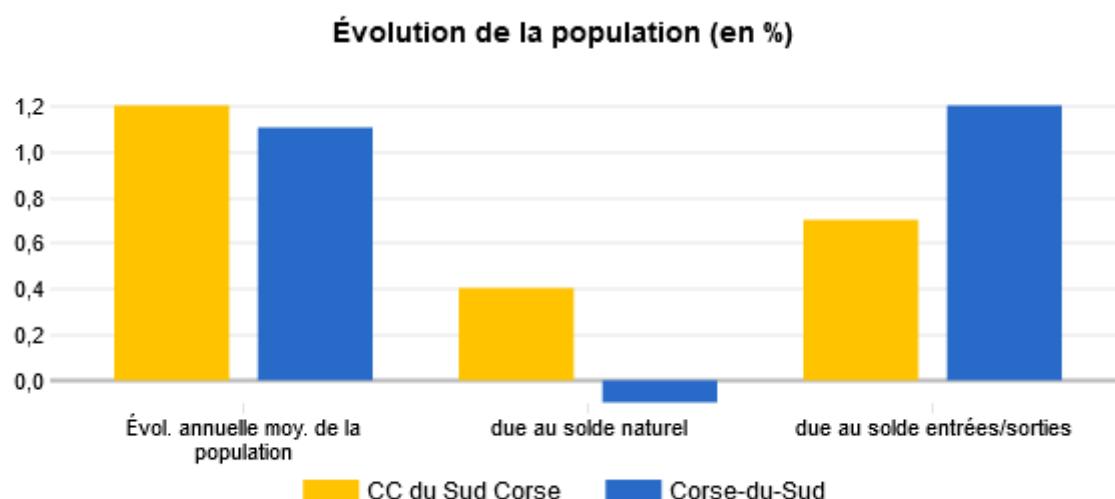
Nombre d'habitants : 21 152

Densité de population	Indice de vieillissement : nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans
CC Sud-Corse 36,2 hab/km ²	88
Corse-du-Sud 39,2 hab/km ²	116
Corse 38,6 hab/km ²	113

Pyramides des âges :

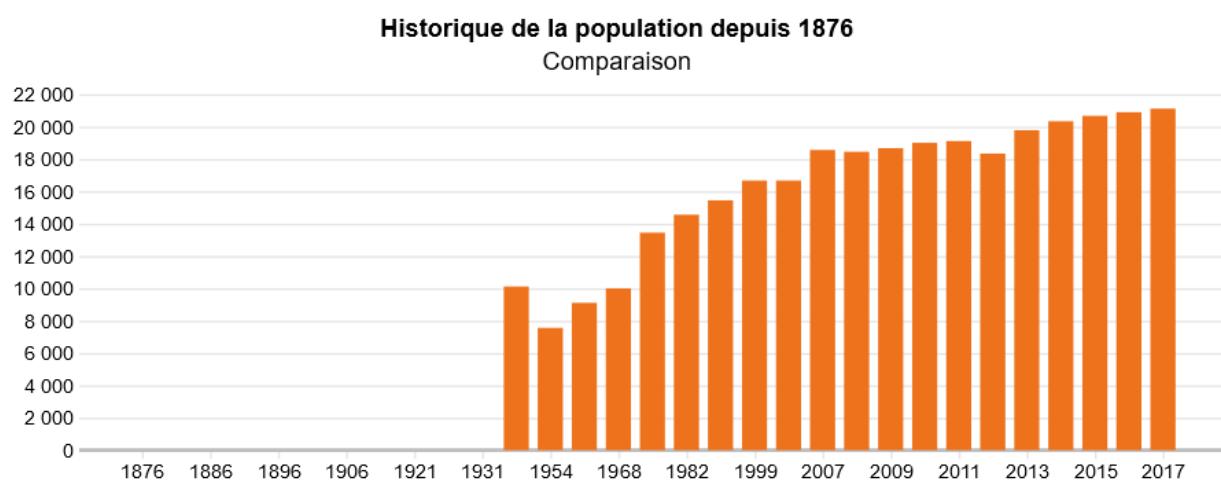


Evolution annuelle moyenne de la population :



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

Evolution historique de la population :



Source : Insee, 1876-2017

Logement

Répartition du parc

	Part des résidences principales en 2017	Part des résidences secondaires en 2017	Part des logements vacants en 2017
CC Sud-Corse	41,9 %	57,2 %	0,9 %
Corse-du-Sud	57,8 %	39,5 %	2,6 %
Corse	59,5 %	37,4 %	3,2 %
France	82,2 %	9,7 %	8,2 %

Logements sociaux

	Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019	Nombre de demandes en cours de logements sociaux pour une attribution en 2018
CC Sud-Corse	3,1 %	38,8 demandes en cours pour une attribution
Corse-du-Sud	3,6 %	13,2 demandes en cours pour une attribution
Corse	2,4 %	9,4 demandes en cours pour une attribution
France	1,8 %	4,4 demandes en cours pour une attribution

Statut d'occupation :

Résidences principales selon le statut d'occupation



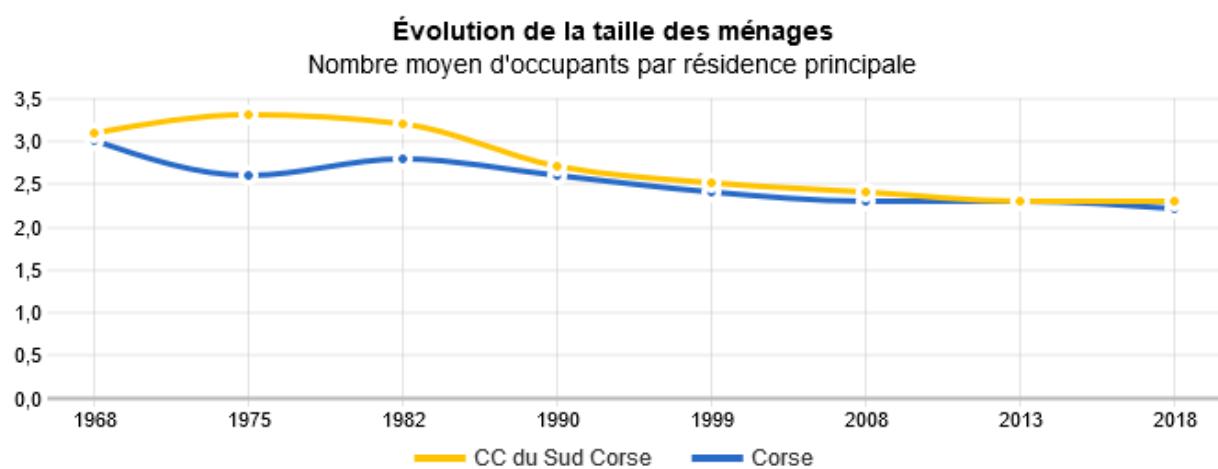
Indicateurs	CC du Sud Corse		Corse	
	Valeur	Évol. 2008-2018	Valeur	Évol. 2008-2018
Propriétaires	5 254	30,7 %	82 982	17,9 %
Locataires	3 336	11,6 %	59 292	20,9 %
- dont locataires d'un logement HLM loué vide	504	6,1 %	12 125	9,9 %
Logés gratuitement	629	- 12,9 %	7 711	- 6,8 %
Ensemble	9 219	19,2 %	149 985	17,4 %

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Nombre moyen de pièce des résidences principales : 3,8

Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales :

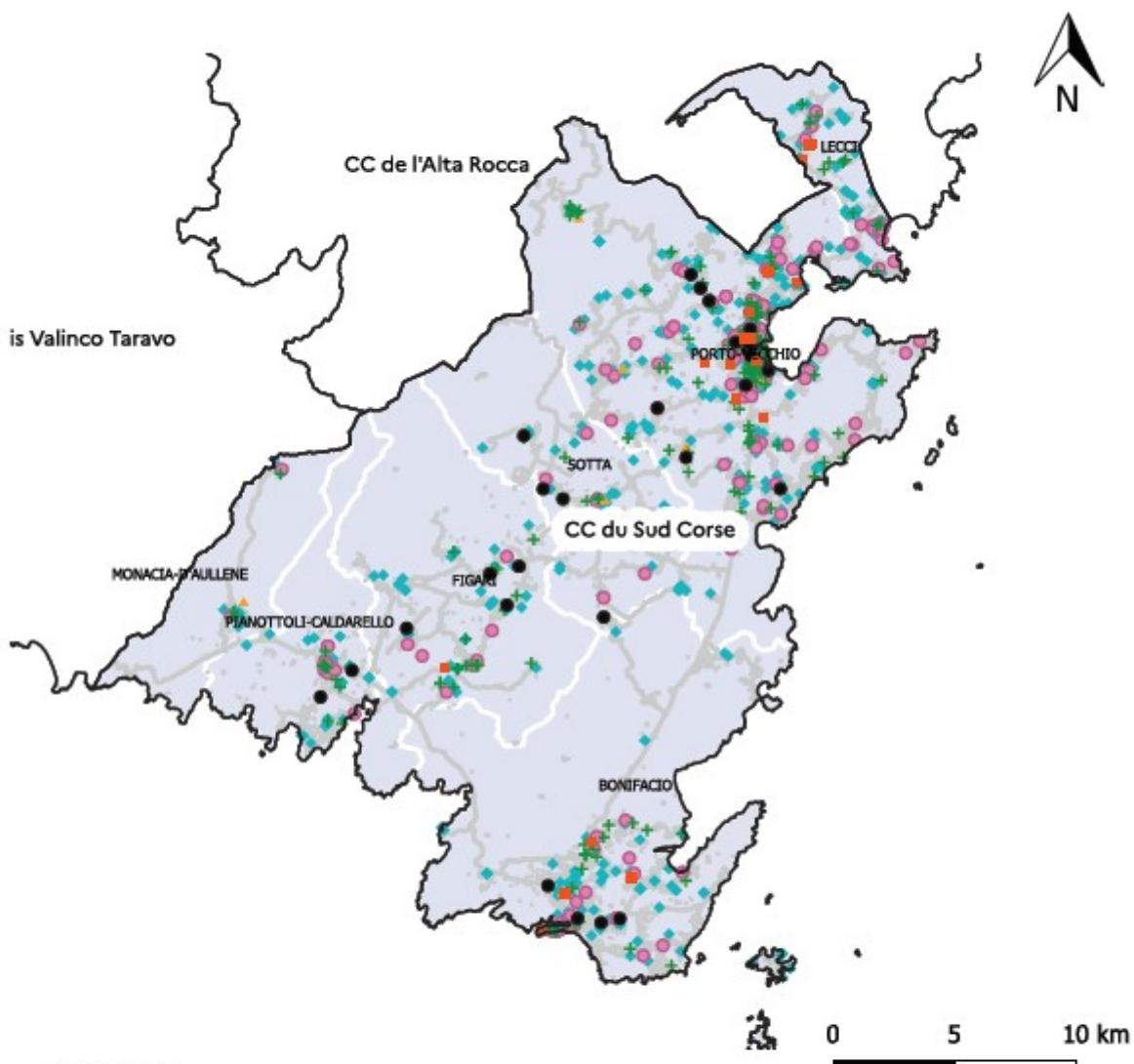


Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Services

Nombre de maisons France services en 2020 : 0 structure

Carte des équipements et des services de la communauté de communes du Sud-Corse en 2019



Légende

Equipements et services

- ◆ Services aux particuliers
- Commerces
- ▲ Enseignement
- ✚ Santé
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture

Réseau routier et zones bâties

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : BPE 2019, OCSGE 2016
 Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Agriculture durable et alimentation locale



Les exploitations à taille humaine du Sud-Corse produisent des denrées à forte valeur ajoutée. La part croissance d'exploitations certifiées « Agriculture Biologique » et la présence d'une exploitation labellisée « Haute valeur environnementale » témoignent de l'engagement du territoire en faveur d'une alimentation locale de qualité.

Instantanés du territoire

	Nombre d'exploitants agricoles en 2010	Surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (ha)	Part de la surface toujours en herbe (STH) en 2010
CC Sud-Corse	187	8 614 ha	91,6 %
Corse-du-Sud	996	62 770 ha	88,6 %

Sources : Recensement agricole 2010



Quantité de produits phytosanitaires achetée en 2020 :

6038 kg soit **18 %**

de la quantité départementale achetée, auquel s'ajoute

7326 L soit **33,7 %** de la quantité départementale achetée



Quantité de glyphosate achetée en 2020 :

315kg soit **25 %**

de la quantité départementale achetée

Sources : BNV-D 2020

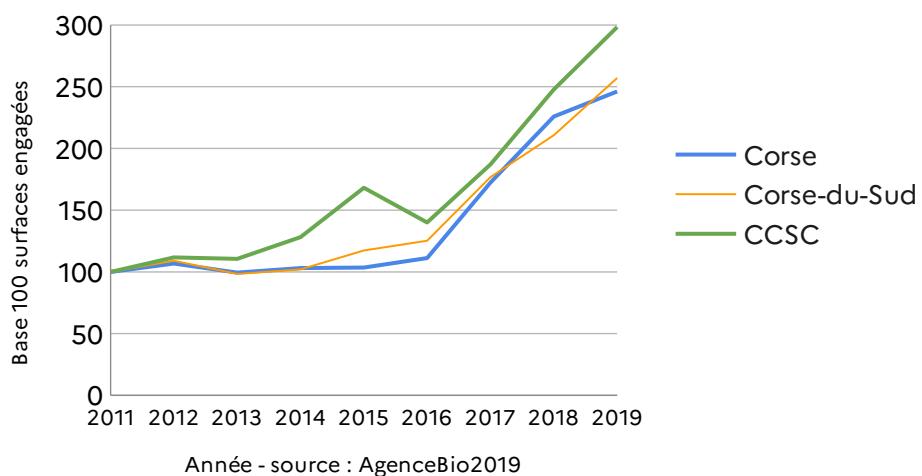
Initiatives

Agriculture biologique et raisonnée

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019	
CC Sud-Corse	25
Corse-du-Sud	178
Corse	511

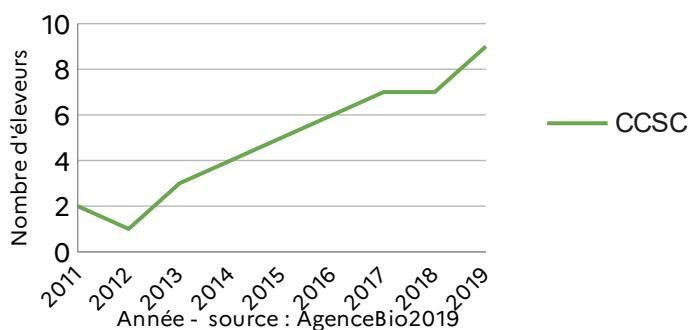
Sources : AgenceBio 2019

Evolutions des surfaces engagées en agriculture biologique entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Evolution du nombre d'éleveurs engagés en AB entre 2011 et 2019



Territoire en transition

1 Exploitant labellisé Haute Valeur Environnementale

Gestion des déchets et économie circulaire



L'activité touristique augmente significativement la production de déchets du Sud-Corse.

Le territoire est fortement engagé dans la réduction des déchets et leur recyclage comme en témoigne le succès du compostage et du label Ecoscola du Syvadec.

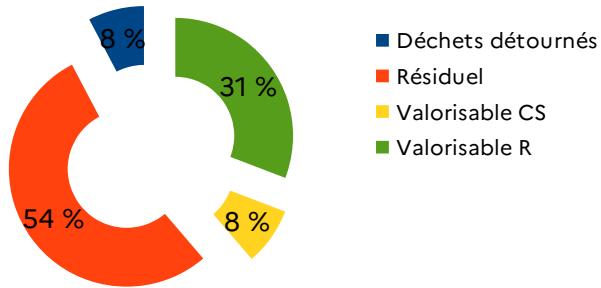
Instantanés du territoire

Quantité déchets produits par habitant en 2020 :

1204 kgs / hab

Corse-du-Sud : 735 kgs / hab
Corse : 696 kgs/ hab

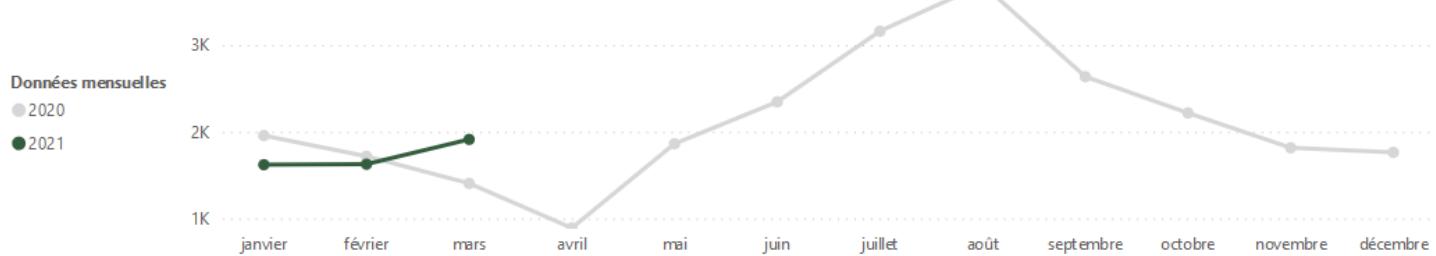
Répartition des déchets produits par type de déchets en 2020
en 2020 , CC Sud Corse



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Tonnage de déchets produits par le territoire en 2020 au cours de l'année :



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

10/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9

Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Initiatives

Valorisation des déchets

TRI	Taux de tri sélectif du territoire en 2020	Organisation de la filière de collecte sélective	
CC Sud-Corse	40,8 %	Emballages, papiers, verre	
Corse-du-Sud	35,5 %	Emballages, verre, papier, bio-déchets	
Corse	38,6 %	Emballages, verre, papier, bio-déchets	

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

COMPOSTAGE	Nombre de composteurs individuels partagé en 2019 distribués depuis 2009	Nombre de plateforme de compostage
CC Sud-Corse	3 666	4

En 2020, **40 %** des habitants du territoire disposent d'une solution de compostage de proximité (Taux de couverture)

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Territoire en transition

66,7 % d'écoles labellisés *Ecoscola*

1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Artificialisation des sols



L'attractivité littorale et le tourisme mènent à une forte pression urbaine sur le littoral du Sud-Corse. Bien que le taux d'artificialisation tend à diminuer ces dernières années, il demeure un des plus importants de la Corse-du-Sud.

Le PLU de Porto-Vecchio est un enjeu majeur pour se doter d'une stratégie de planification urbaine.

Instantanés du territoire

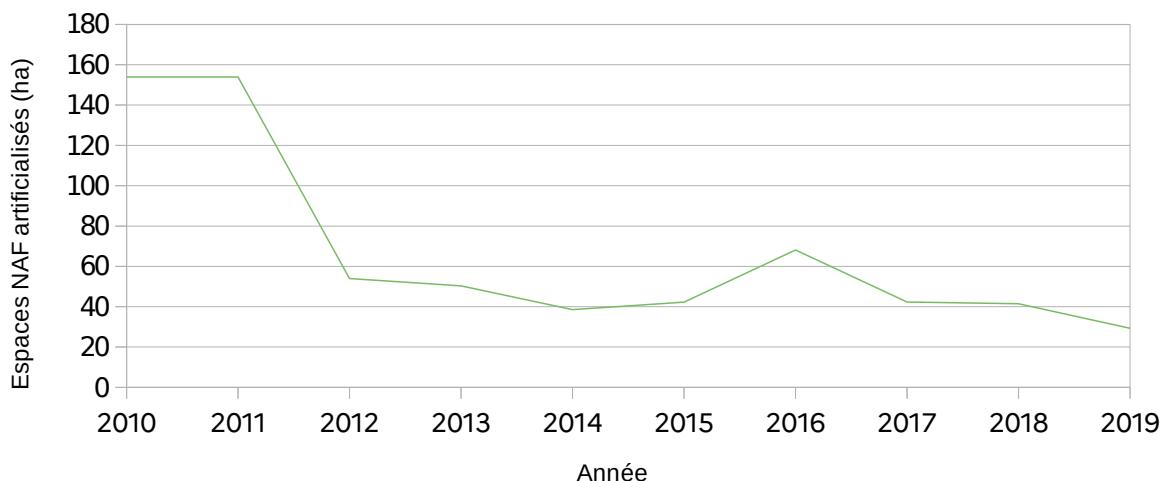
Taux d'artificialisation
du territoire en 2016 :

CC : 2,03 %
Corse-du-Sud : 1,47 %

Sources : OCSGE 2016

Espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés par an

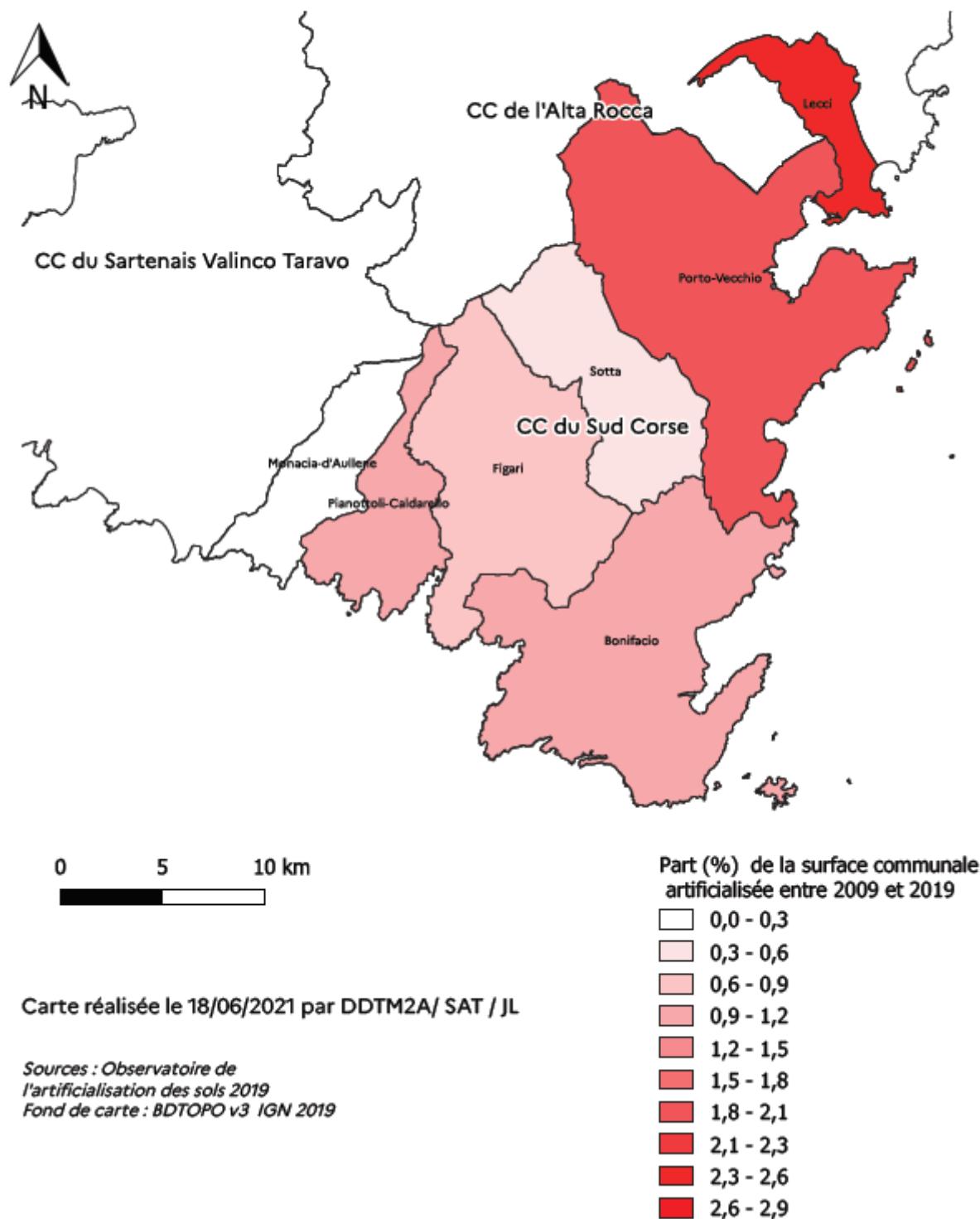
entre 2009 et 2019 - CCSC



Sources : Observatoire de l'artificialisation des sols 2019
12/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

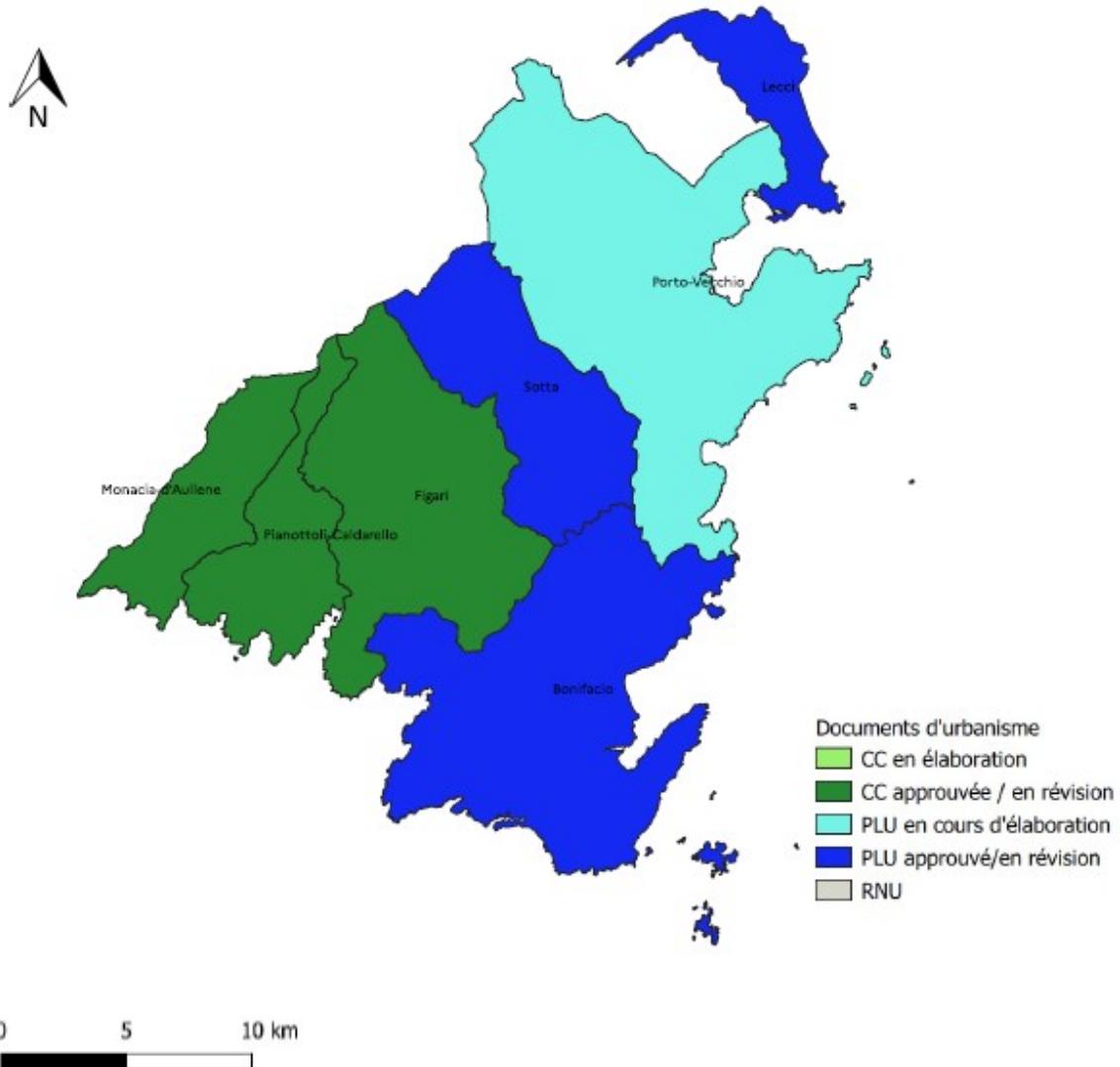
Dynamique d'artificialisation des sols dans la communauté de communes du Sud-Corse en 2019





*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etat d'avancement des documents d'urbanisme de la CCSC en 2021



Source: SUDOCUH 27/05/2021
Fond de carte: BDTOPO v3 IGN 2019

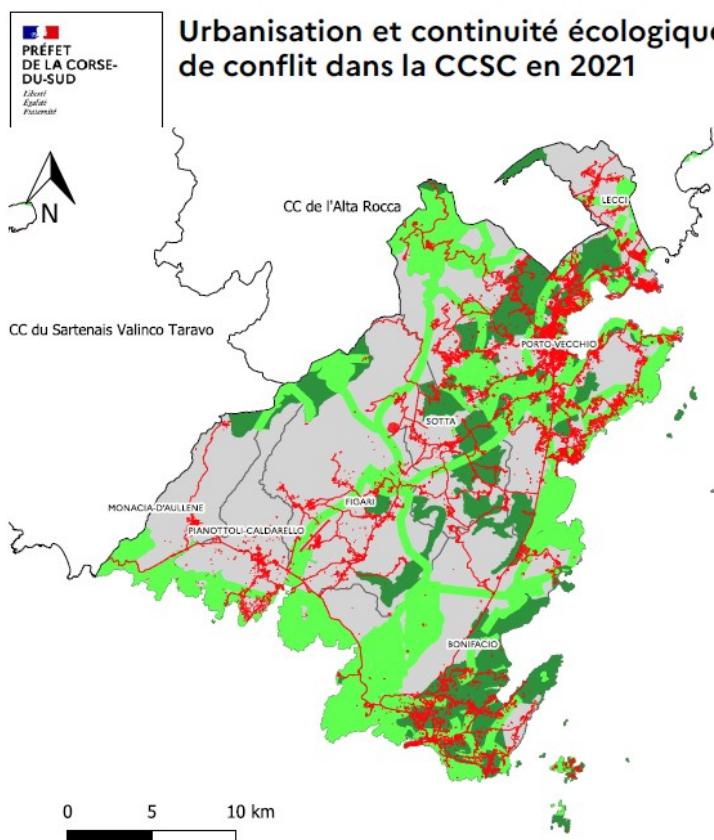
Carte réalisée en Juin 2021 par DDTM2A/
SAT/FM

Actions en faveur de la biodiversité



Le patrimoine naturel du Sud-Corse est remarquable et reconnu par plusieurs dispositifs de protection de l'environnement. L'action du conservatoire du littoral et la maîtrise de l'urbanisme sont essentiels dans ce territoire soumis à une pression immobilière importante.

Instantanés du territoire



Part du territoire présentant des enjeux faunistiques et floristiques (ZNIEFF type 1) :
18,4 %

Sources : INPN 2021

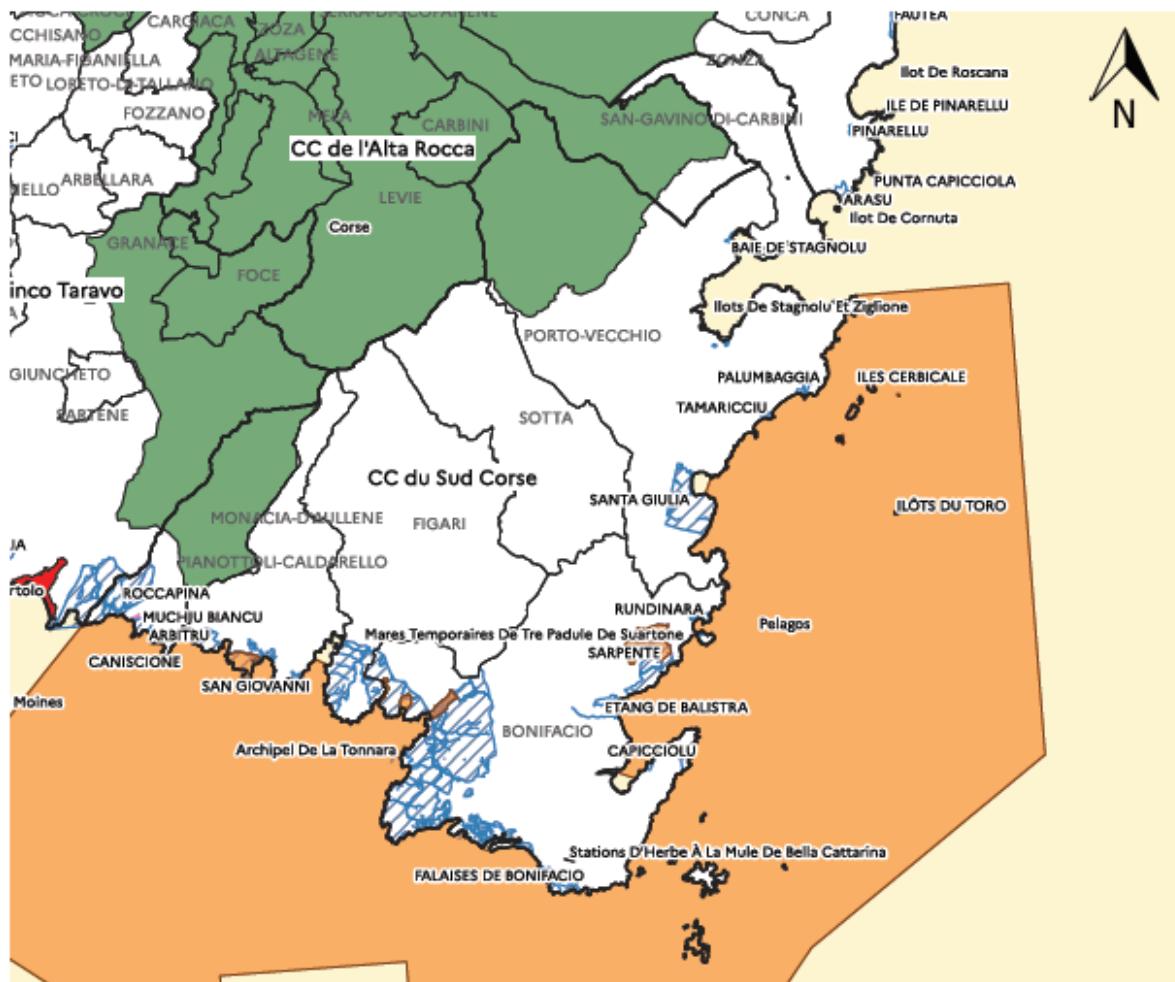
Sources :
TVTB PADDUC 2021
INPN 2021
OCSGE 2016
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Légende

- EPCI
- Commune
- Zone anthropisée
- Réserves et corridors écologiques du PADDUC
- ZNIEFF 1 et 2



Espaces naturels sous protection forte de la communauté de communes du Sud-Corse en 2021



Commune

EPCI

Protections des espaces naturels

■ Arrêté de protection de biotope

Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne

■ Réserve de biosphère

■ Réserve de biotope

Parc Naturel Régional de Corse

Réserves Naturelles de Corse

Zone humide RAMSAR

Site du conservatoire du littoral

0 5 10 km

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : INPN 2021

Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Eau et assainissement

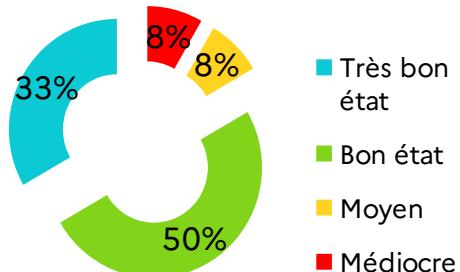


La bonne qualité de l'eau des rivières et des plages pourrait être menacée par un manque de maîtrise de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Les données manquent pour s'engager dans une stratégie territoriale cohérente.

Instantanés du territoire

Ressources en eau

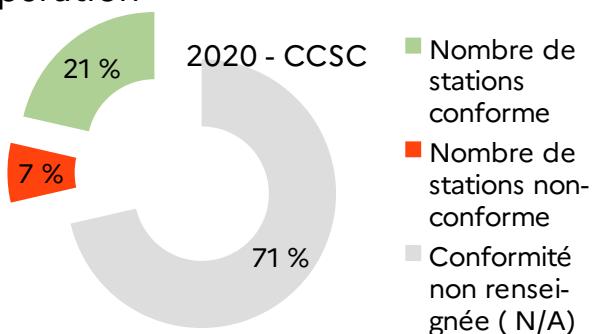
Etat écologique des cours d'eau en 2019 - CCSC



Sources : SIE Corse 2019

Assainissement

Etat de conformité globale des stations d'épuration



Sources : Base ROSEAU 2020



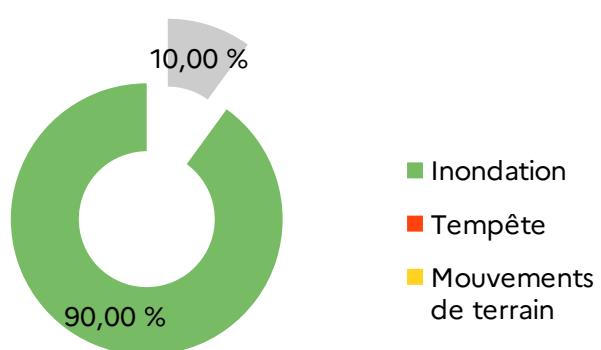
Pourcentage des lieux de baignade en eau de mer d'excellente qualité :

**CC Sud-Corse :
91,7 %**

Sources : ARS Corse 2021

Inondations

Proportion des arrêtés CatNat de type Inondation de 2000 à 2021 - CCSC



Sources : BD GASPAR 2021

Eau potable



Rendement communal du réseau de distribution d'eau potable dans la Communauté de communes du Sud-Corse en 2019



Légende

Donnée non renseignée
100%
80%-90%
70%-80%
60%-70%
Moins de 60%

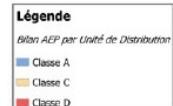
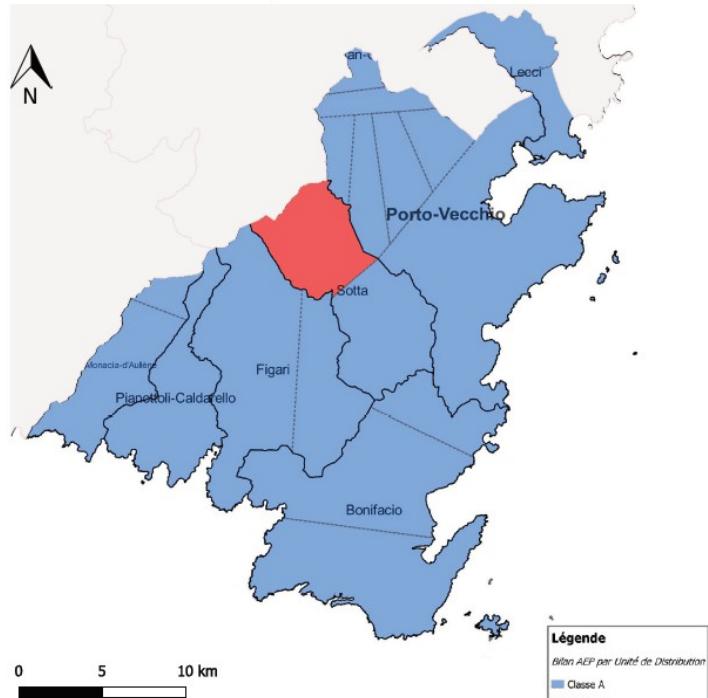
réalisé le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : SISPEA 2019
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019



Bilan de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la communauté de communes du Sud-Corse

Année 2020
Bilan réalisé sur les analyses en distribution



0 5 10 km

Extrait de la carte éditée par l'ARS de Corse le 05/02/2021

Définitions des classes :

- Classe A : Eau de bonne qualité (entre 95 et 100% d'analyses conformes)
- Classe B : Eau de qualité moyenne ponctuellement non potable (entre 70 et 95% d'analyses conformes)
- Classe C : Eau de mauvaise qualité régulièrement non potable (entre 40 et 70% d'analyses conformes)
- Classe D : Eau de mauvaise qualité en permanence non potable (entre 0 et 40% d'analyses conformes)

Initiatives

4 communes portent un PPRI (Lecci, Porto-Vecchio, Sotta, Bonifacio)

Sources : BD GASPAR 2021

Territoire en transition

1 port labellisé Pavillon Bleu à Bonifacio (Bonifacio Marina)

18/24

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Énergie et climat



Le Sud-Corse pèse pour 22 % dans la consommation électrique de Corse-du-Sud.

Conscient des enjeux énergétiques corses, le territoire s'engage dans des programmes visant la réduction des gaz à effet de serre.

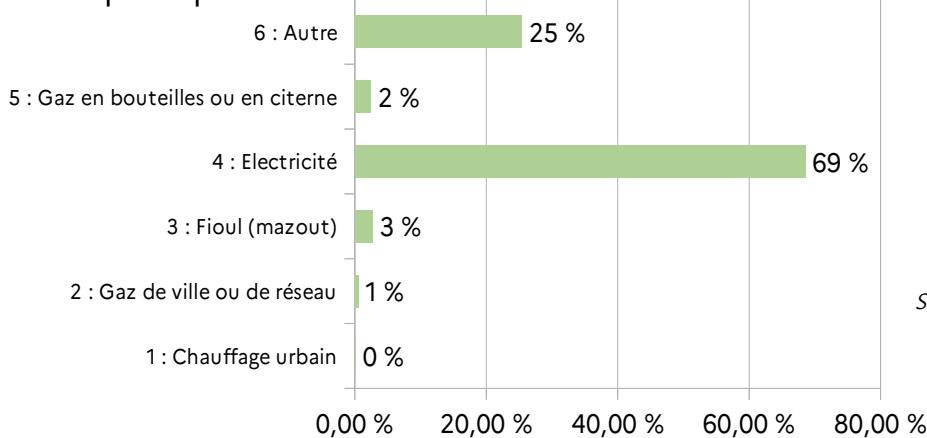
Instantanés du territoire

Part départementale des émissions de GES hors puits (PRG) départementale en 2019
s en 2012

CC Sud-Corse	7,78 %	21,58 %
<i>Sources : SDES 2019 , INS 2012</i>		
Pourcentage des passoires thermiques dans le parc social locatif en 2020	0,00 %	Pourcentage des copropriétés en bon état énergétique en 2021
CC Sud-Corse	86,60 %	12,00 %

Sources : RPLS 2020 , ANAH 2021

Répartition des modes de chauffage dans les résidences principales en 2017 - CC Sud Corse



Sources : INSEE RP 2017

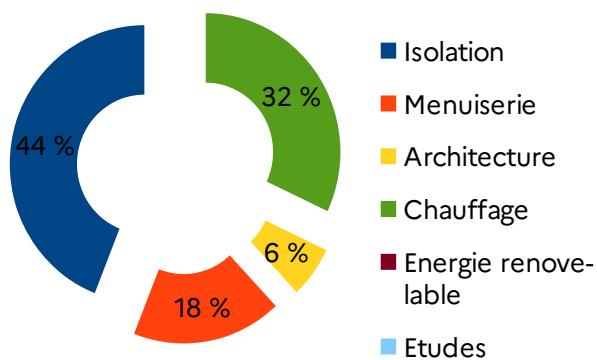
Initiatives

Rénovation énergétique

Nombre d'artisans RGE sur le territoire	
CC Sud-Corse	50
Corse-du-Sud	211

Sources : ADEME 2021

Répartition des artisans RGE par type d'activités en 2021 - CCSC

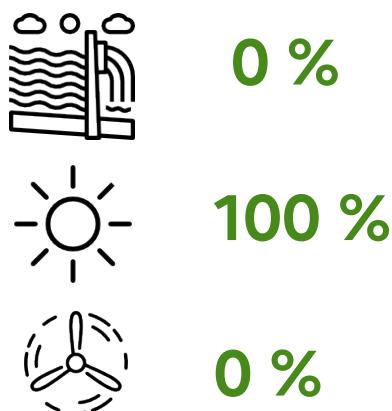


Transition énergétique

Puissance installée en énergie renouvelable sur le territoire en 2018	
CC Sud-Corse	6058 kW
Corse-du-Sud	140 791 kW

Sources : ADEME 2021

Détail par énergie renouvelable



Territoire en transition

PCAET en cours de réalisation

Territoire démarche Cit'Ergie / Contrat d'Objectif Territorial

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Sources : EDF 2018

Mobilités et transports



Engagé en faveur de la mobilité durable, le territoire reste dominé par l'autosolisme.

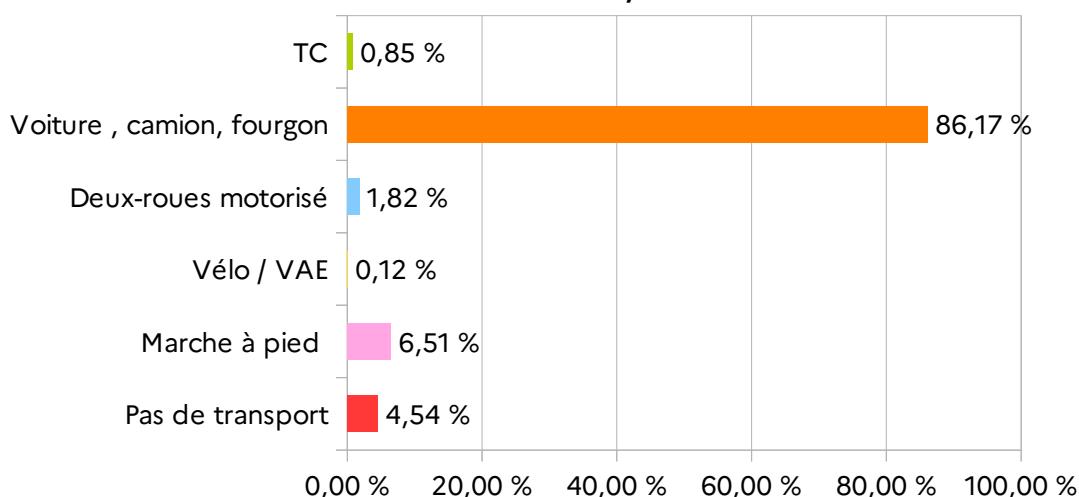
L'efficacité des transports en commun associée à la qualité des infrastructures cyclables et de covoiturage seront déterminantes pour changer de modèle modal.

Instantanés du territoire

	Taux de motorisation des ménages en 2017	Part des ménages disposant d'au moins un véhicule en 2017	Part modale des modes collectifs en 2017
CC Sud-Corse	1,62	92,00 %	2,13 %
Corse-du-Sud	1,58	88,70 %	2,35 %
Corse	1,49	87,50 %	3,20 %

Sources : Evdm Corse 2017, INSEE RP 2017

Mode de déplacement jusqu'au lieu de travail en 2017, CC Sud Corse



Sources : INSEE RP 2017

Initiatives

Carburation alternative

	Part des véhicules particuliers dont la carburation est alternative en 2019	Part des transports en commun dont la carburation est alternative en 2019
CC Sud-Corse	0,82 %	8,33 %
Corse-du-Sud	0,67 %	2,42 %
Corse	0,61 %	1,14 %

Sources : RS VERO 2020

Maillage du territoire par des bornes de recharge électrique en Juin 2021 :

- 17. Borne électrique située à Figari, Sotta, Bonifacio, Porto-Vecchio et Lecci

Sources : ChargeMap

Linéaire des aménagements cyclables par état d'avancement

	Non-défini	Projet	Tracé arrêté	Tracé en cours	Ouvert
Longueur du linéaire	0	8,58 kms	0	0	0,7 km

Sources : AUE Corse 2019

Nombres de VAE vendus dans le cadre de l'aide à l'achat de VAE par la CdC

CC Sud Corse appartient aux territoires « Extreme Sud/Alta Rocca» définis par les territoires CdC. Sur ce territoire il y a eu 230 ventes sur les 2934 ventes à l'échelle régionale depuis 2016. soit **7,8 %** des ventes totales

Sources : AUE Corse 2021

Territoire en transition

L'intercommunalité autorité organisatrice de la mobilité

1 point de rencontre de covoiturage reconnu

1 garage, lieu de réparation coopératif et associatif

3 Navettes électriques gratuites

DDTM2A

Adaptation numérique du territoire



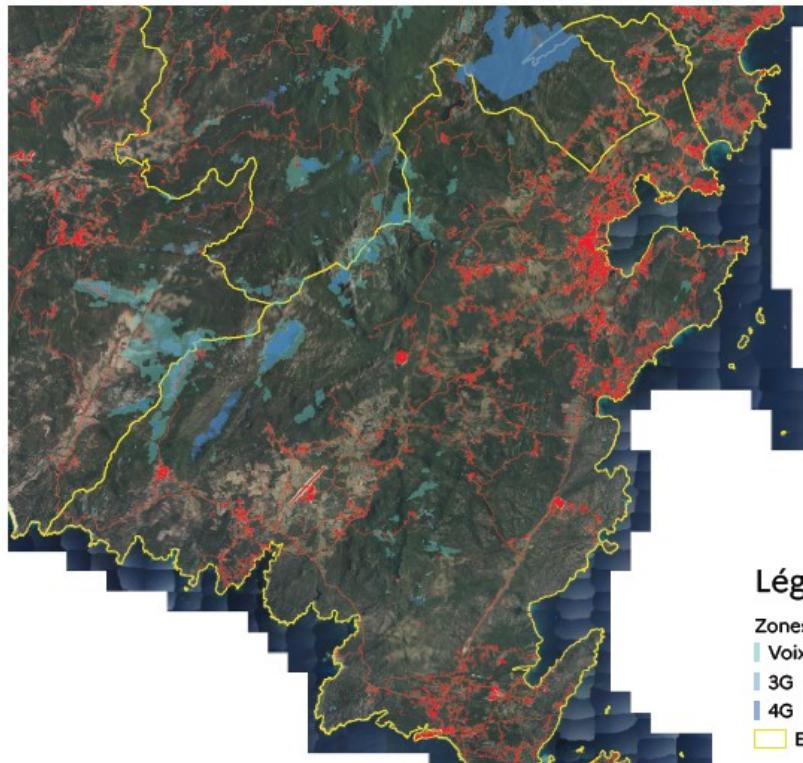
Le relatif enclavement du territoire appelle une politique numérique ambitieuse. Le rythme de déploiement de la fibre devrait s'accélérer entre 2021 et 2023.

L'ouverture d'un espace de co-working témoigne de l'engagement de l'intercommunalité en la matière.

Instantanée du territoire



Carte des zones blanches de la communauté de communes du Sud-Corse



Légende

- Zones blanches
- Voix et SMS
- 3G
- 4G
- EPCI

Carte réalisée le 17/06/2021 par DDTM2A / MCT / JL

Sources : ARCEP 2021

Fond de carte : BDTOPOV3 2020 , BDORTHO 2019 IGN

0 5 10 km

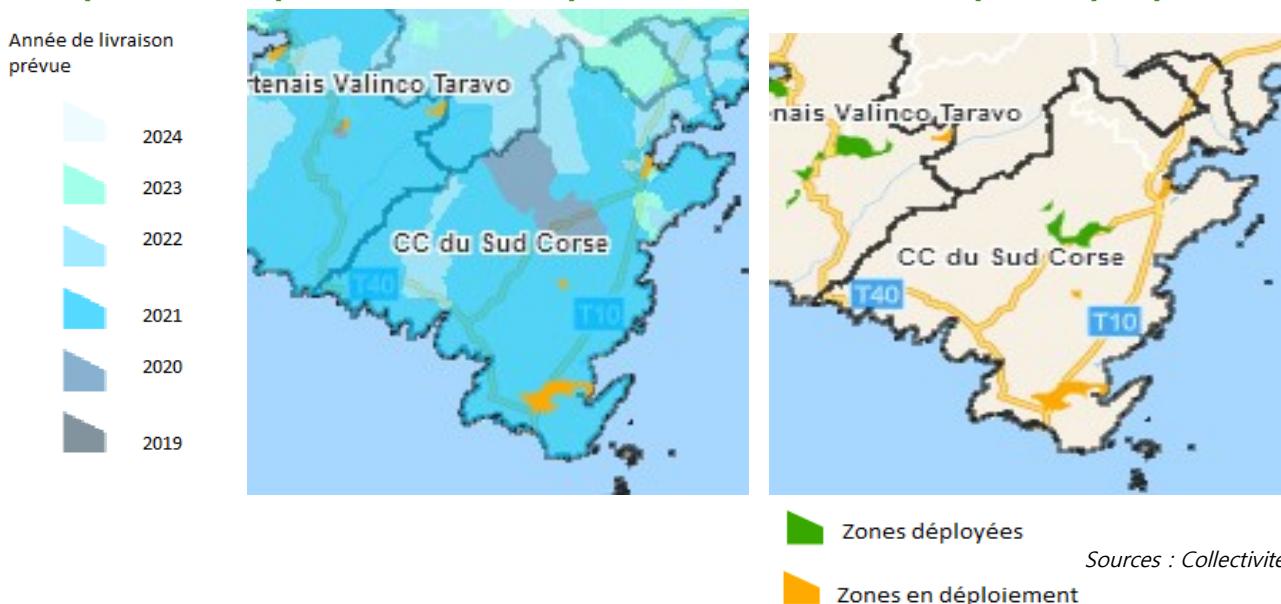
Initiatives

Proportion de logements raccordables à la fibre optique

	0 % -10 %	10 % -25 %	25 % -50 %	50 % -80 %	Plus de 80 %
CC Sud-Corse			411		
Corse-du-Sud	25	678	1938	6251	45223
Corse	37	872	2723	34769	65085

Sources : Arcep 2020

Déploiement prévisionnel / déploiement actuel de la fibre optique



Sources : Collectivité de Corse 2021

Inclusion numérique

	Tiers-lieux Espaces de co-working / Centre de télétravail	Espaces publics numérique	Médiathèque	Maisons France services et conseillers numériques	fab-labs
CC Sud-Corse	0	1	0	1	1

Territoire en transition

1 schéma directeur territorial d'aménagement du numérique régional

Sources :Collectivité de Corse 2021